

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 24

4 janvier 2013

### SOMMAIRE

3i Gamesa (a) Holdings S.à r.l. ....	1135	Nautilux Shipping S.A. ....	1136
Adams Rayner Capital S.à r.l. ....	1130	Nuala Invest S.A. ....	1136
Ad'Hoc Productions S.A. ....	1130	OT Luxco 1 S.à r.l. ....	1152
AMB Villebon Holding S.à r.l. ....	1106	Premier Décembre S.A. ....	1138
Athena Group S.A. ....	1141	Propre Toiture Sàrl ....	1112
Athena Group (SPF) S.A. ....	1141	PRS Luxembourg Partner I ....	1111
Auster Real Estate Opportunities S.à r.l. .....	1132	Publity Capital Partners S.à r.l. ....	1129
BC Luxco 2 ....	1140	Quemada ....	1111
BC Luxco 3 ....	1140	RnH-Consult S.A. ....	1106
Bergamaux Finance S.A. ....	1141	S. à r.l. WUST Construction LUXEM- BOURG ....	1107
Catur Holdings Sàrl ....	1126	Steba Maor S.A. ....	1110
CEP III Investment 20 S.à r.l. ....	1144	Tamweelview European Holdings S.A. ...	1107
Constrilux S.A. ....	1123	TEMTEX S. A. & Cie. Dr. K. Bangard Invest S.e.c.s. ....	1133
Coral Equities & Ventures ....	1123	The Military and Hospitaller Order of Saint Lazarus of Jerusalem A.s.b.l. ....	1113
Foetz Holding S.A. ....	1108	Tyburn Lane (Wiesbaden) 2 S.à r.l. ....	1122
Fondation du Club de Rome - Foundation of the Club of Rome ....	1137	Vernon S.à r.l. ....	1134
IHS Luxembourg S.à r.l. ....	1135	Video Parc International S.A. ....	1132
International Radio Networks Holding S.A. .....	1126	VLE Investments S.A. ....	1108
Kaskade S.A. ....	1109	Voyages Kayser S.A. ....	1134
KFH/Sigma One S.à r.l. ....	1122	Voyages Kayser S.A. ....	1131
Leasinvest Immo Lux ....	1122	Voyages Koob S.A. ....	1130
Lebensbrücken S.à r.l. ....	1123	Voyages Simon ....	1133
Lexsis S.A. ....	1139	W 2 B S.à r.l. ....	1131
Maulde SA ....	1152	W 2 B S.à r.l. ....	1131
MEDeu S.A. ....	1112	Waalwear Brands S.à r.l. ....	1132
Media Holdings Limited S.à r.l. ....	1111	Wazzamba SA ....	1141
Mindforest Holding S.A. ....	1139	Weston International Capital Manage- ment (Luxembourg) S.A. ....	1134
Mindforest International S.A. ....	1129	White Horse Holding S.A. - SPF ....	1129
Mirae Asset Global Discovery Fund ....	1111	Wolpertinger Investments S.A. ....	1133
Morgan Brothers Sàrl ....	1112	Wolpertinger Investments S.A. ....	1134
Movactive S.A. ....	1144	Z CHP S.à r.l. ....	1135
Movactive S.A. ....	1136		
Murex Participations Luxembourg S.A. ...	1135		

**AMB Villebon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 45.337,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.356.

En date du 19 novembre 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Transfert du siège social de la Société du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, avec effet au 19 novembre 2012.

- Acceptation de la démission de TMF CORPORATE SERVICES S.A., une société anonyme, existant selon le droit Luxembourgeois, ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence B 84993, de son mandat de gérant de la Société avec effet au 19 novembre 2012.

L'associé unique de la Société, AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l., a informé la Société que son nouveau siège social se trouve désormais au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, avec date effective au 19 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

TMF Luxembourg S.A.

M.C.J. Weijermans / Pamela Valasuo

*Administrateur / Fondée de pouvoir B*

Référence de publication: 2012151459/22.

(120200458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

**RnH-Consult S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 159.692.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zwei tausend zwölf, den zwölften Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

**IST ERSCHIENEN:**

Frau Marliese CHRISTIAN, Geschäftsfrau, wohnhaft in Bahnhofstrasse 10, D-67308 Zellertal (Bundesrepublik Deutschland), hier vertreten durch Fiduciaire EUROLUX, mit Sitz in 196, rue de Beggen, L-1220 Luxemburg, selbst hier vertreten durch Frau Isabell FELTEN, Privatangestellte, berufsansässig in Luxemburg, 196, rue de Beggen, aufgrund einer ihr ausgestellten privatschriftlichen Vollmacht.

Die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, ersucht den amtierenden Notar ihre Erklärungen und Feststellungen wie folgt zu beurkunden:

I.- Dass die Aktiengesellschaft RnH-Consult S.A. mit Sitz in L-1220 Luxemburg, 196, rue de Beggen, eingetragen ist beim Handels- und Firmenregister Luxemburg („Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg“) unter der Nummer B 159.692, gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Anja HOLZ, mit Amtssitz in Wiltz, vom 22. Februar 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1240 vom 8. Juni 2011.

II.- Dass das Gesellschaftskapital auf einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) festgelegt ist, eingeteilt in einunddreissig (31) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Euro (1.000,- EUR).

III.- Dass die Komparentin alleinige Aktieninhaberin der Gesellschaft ist.

IV.- Dass die Komparentin beschließt die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren.

V.- Dass die Komparentin die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennt.

VI.- Dass die Komparentin, handelnd als Liquidator, erklärt alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben und dass sie persönlich, die Zahlung aller Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, auch solche, die zur Zeit nicht bekannt sind, gewährleistet.

VII.- Dass den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem Aufsichtskommissar volle Entlast für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird.

VIII.- Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.

IX.- Dass das Aktionärsregister annulliert worden ist.

X.- Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren in L-1220, rue de Beggen, aufbewahrt werden.

*Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche aus Anlass dieser Urkunde entstehen, unter welcher Form auch immer, beläuft sich auf ungefähr 800,- EUR.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Isabell FELTEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 octobre 2012. Relation GRE/2012/3883. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Junglinster, den 20. November 2012.

Référence de publication: 2012152585/46.

(120201033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

---

**Tamweelview European Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.081.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152687/10.

(120201096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

---

**S. à r.l. WUST Construction LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 1, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 87.411.

EXTRAIT

*Décision de l'associée unique du 25 septembre 2012*

1. Les mandats suivants sont confirmés:

- Pris acte de la démission de Madame SIMON-CURNEL Simone;
- Monsieur Didier HANS, gérant administratif, né le 10 juillet 1954 à Verviers (Belgique), et demeurant à B-4845 JALHAY, Nivezé-Bas, 4;
- Monsieur Thierry BEGUIN, gérant administratif, né le 7 mars 1965 à Rabat (Maroc), et demeurant à B-4052 BEAU-FAYS, Sur les Huts, 12;
- Monsieur Marc DETHIER, gérant technique, né le 4 octobre 1961 à Waimes (Belgique), et demeurant à B-4950 OVIFAT, Rue du Parc, 13A.
- Monsieur Karl BODARWE, attaché à la gérance, né le 6 janvier 1956 à Butgenbach (Belgique), et demeurant à B-4750 BUTGENBACH, Champagnerstrasse, 39.
- Inscrire Monsieur Marcel ROBERT, Conseiller Technique, né le 23/11/1954 à Liège (Belgique), demeurant à B-4880 AUBEL, rue du Vieux Tilleul, 23,

Ces mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

2. A dater de ce jour, la société est valablement engagée sur base des régies suivantes:

- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant technique à concurrence d'un montant de maximum de 2.500,- EUR (deux mille cinq cent euros).
- La société est valablement engagée en toutes circonstances, sans limitation de montant, soit par la signature conjointe du gérant technique et d'un gérant administratif, soit par la signature conjointe de deux gérants administratifs.

3. Les présents pouvoirs de signature et confirmation de mandats annulent et remplacent à dater de ce jour tous autres antérieurement décidés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012153246/30.

(120202157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

---

**VLE Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 146.807.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 19 novembre 2012 que l'assemblée a décidé de révoquer Monsieur Edouard Maire de ses fonctions d'administrateur avec effet au 19 novembre 2012.

L'assemblée a décidé de nommer, avec effet au 19 novembre 2012, Mademoiselle Delphine Poillot, née à Reims (France) le 03 octobre 1970, demeurant professionnellement 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur révoqué.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2014.

L'assemblée a décidé de révoquer Madame Audrey Balland de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet au 19 novembre 2012.

L'assemblée a décidé de nommer, avec effet au 19 novembre 2012, la société à responsabilité limitée SWL S. à R.L., établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 85.782, en tant que nouveau commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes révoqué.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012152712/23.

(120200891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

---

**Foetz Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 168.299.

—  
*Rectification l'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2012.*

Le soussigné Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans un acte d'assemblée générale extraordinaire, reçu par son ministère en date du 24 avril 2012, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2012, relation LAC/2012/18921, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, le 30 avril 2012, référence L 120069251, pour le compte de la société anonyme "Foetz Holding S.A.", établie et ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 168.299, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1340 le 30 mai 2012,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

1°/

IL Y A LIEU DE LIRE:

«Deuxième résolution

Souscription et Libération

2. La Société «Baltissimo N.V.» ayant son siège social à B-8580 Avelgem, 29, Nijverheidslaan (B) (Banque Carrefour des Entreprises numéro 0866.682.528), a souscrit à soixante-dix mille six cents cinq (70.605) nouvelles actions de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune et les a entièrement libérées par un apport en numéraire de sept cents six mille cinquante euros (706.050,- EUR) entièrement affecté au compte de capital social de la Société;

3. La Société «Particimmo Soc. Coopérative à responsabilité limitée» ayant son siège social à B-8580 Avelgem, 29, Nijverheidslaan (B) (Banque Carrefour des Entreprises numéro 0838.744.449), a souscrit à sept mille huit cents quarante-cinq (7.845) nouvelles actions de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune et les a entièrement libérées par un apport en numéraire de soixante-dix-huit mille quatre cents cinquante euros (78.450,-) entièrement affecté au compte de capital social de la Société;»

AU LIEU DE:

«Deuxième résolution

Souscription et Libération

2. La Société «Baltissimo N.V.» ayant son siège social à B-8580 Avelgem, 29, Nijverheidslaan (B) (Banque Carrefour des Entreprises numéro 0866.682.528), a souscrit à soixante-dix mille six cents cinq (70.605) nouvelles actions de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune et les a entièrement libérées par un apport en numéraire de sept cents six mille cinquante euros (706.050,- EUR) entièrement affecté au compte de capital social de la Société;

3. La Société «Particimmo Soc. Coopérative à responsabilité limitée» ayant son siège social à B-8580 Avelgem, 29, Nijverheidslaan (B) (Banque Carrefour des Entreprises numéro 0838.477.449), a souscrit à sept mille huit cents quarante-cinq (7.845) nouvelles actions de catégorie A d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune et les a entièrement libérées par un apport en numéraire de soixante-dix-huit mille quatre cents cinquante euros (78.450,-) entièrement affecté au compte de capital social de la Société;»

Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Signé, le Notaire, Paul Decker

Signé: P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 octobre 2012. Relation: LAC/2012/48480. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Conny SCHUMACHER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152315/48.

(120201124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

### **Kaskade S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 143.291.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of October.

before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Stichting Kaskade, a foundation (Stichting) duly incorporated and validly existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Claude Debussylaan 24, NL-1082 MD Amsterdam, and registered with the trade register of the Chamber of Commerce in Amsterdam under number 34317249, duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal (the 'Sole Shareholder').

Said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg public limited liability company (société anonyme) existing under the name of KASKADE S.A., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B143291, with registered office at L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre (the Company);
- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated of November 20, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C- N o 3024 of December 24, 2008;
- the Company's by-laws have not been amended since then;
- the Company's capital is set at EUR 31,000.- (thirty one thousand EUR) represented by 3100 (three thousand and one hundred) shares with a par value of EUR 10.- (ten EUR) each;
- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;
- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;
- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;
- consequently the Company is liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Sole Shareholder grants full discharge to the directors and the statutory auditor of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le trente-et-un octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Stichting Kaskade, une fondation (Stichting) de droit néerlandais, avec siège social à Claude Debussylaan 24, NL-1082 MD Amsterdam, ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'Actionnaire Unique).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les actions de la société anonyme existant sous la dénomination KASKADE S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143291, avec siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre (la Société);

- la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du 20 novembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 3024 du 24 décembre 2008;

- les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés à ce jour;

- le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 3100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune;

- par la présente l'Actionnaire Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- l'Actionnaire Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- l'Actionnaire Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- la comparante donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 9 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14788. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012156471/91.

(120206475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

**Steba Maor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 86.709.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65303 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012154027/10.

(120202407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

---

**PRS Luxembourg Partner I, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.844.

En date du 20 juin 2012, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Société au 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 25 juin 2012.

Référence de publication: 2012153958/9.

(120202409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

---

**Quemada, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 107.653.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 22 novembre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI<sup>ème</sup> Chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée QUEMADA S.à.r.l., dont le siège social à L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch, a été dénoncé en date du 12 juin 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.653.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Anita LECUIT, Juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur, Maître Julien BOECKLER, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration du montant de leur(s) créance(s) avant le 14 décembre 2012 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Maître Julien BOECKLER

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012153959/20.

(120201639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

---

**Media Holdings Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 138.665.

EXTRAIT

En date du 23 novembre 2012, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Ivo Hemelraad et Wim Rits, en tant que gérants de la Société, ont été acceptées avec effet immédiat.
- Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling (Grande-Bretagne) et Freddy De Petter, né le 29 août 1958 à Berchem (Belgique), tous deux avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, ont été élus nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012153861/15.

(120202509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

---

**Mirae Asset Global Discovery Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 138.578.

EXTRAIT

Les administrateurs ont pris note de la démission de Monsieur Ted Holland de son poste d'administrateur avec effet au 9 octobre 2012.

Les administrateurs ont décidé de nommer Monsieur Elliot Berman, domicilié Royal Exchange Buildings, 4-6, EC3V 3NL, Londres, Royaume-Uni, comme administrateur le 25 octobre 2012 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 20 novembre 2012.

*Pour le compte de Mirae Asset Global Discovery Fund*

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2012153864/17.

(120202517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

---

**MEDeu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.903.

L'adresse de l'administrateur unique, Monsieur Bjorn Dieusaert a été modifiée avec effet immédiat et est désormais Bollostraat, 140, B-3140 Keerbergen (Belgique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153883/11.

(120202443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

---

**Propre Toiture Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

R.C.S. Luxembourg B 160.626.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait de dissolution*

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 7 novembre 2012, numéro 2012/2360 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 12 novembre 2012, relation: CAP/2012/4311 de la société à responsabilité limitée "PROPRE TOITURE SARL", avec siège social à Dudelange, 24, rue Gaffelt, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 160 626, constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, en date du 1<sup>er</sup> avril 2011, publié au Mémorial C, numéro 1488 du 6 juillet 2011, ce qui suit:

- Messieurs Rudy HOLDERBAUM et Emmanuel SCHULER, seuls associés, ont déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation de la société prédite, avec effet au 7 novembre 2012,
- la société dissoute n'a plus d'activités.
- les associés ont déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'ils assument tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.
- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: L-3378 Livange, 3, rue de Turi.

Bascharage, le 20 novembre 2012.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

*Le notaire*

Référence de publication: 2012153473/26.

(120202079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

---

**Morgan Brothers Sarl, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 106.800.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 22 novembre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI<sup>ème</sup> Chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée MORGAN BROTHERS S.à.r.l., dont le siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, a été dénoncé en date du 4 novembre 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106800.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Anita LECUIT, Juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur, Maître Julien BOECKLER, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration du montant de leur(s) créance(s) avant le 14 décembre 2012 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Maître Julien BOECKLER  
*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2012153894/20.

(120201640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

**OSLJ, The Military and Hospitaller Order of Saint Lazarus of Jerusalem A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg F 9.360.

—  
STATUTES

*Preamble*

*In the name of God, the Virgin Mary and Saint Lazarus*

In the year of Our Lord two thousand and twelve 14<sup>th</sup> day of September, between the undersigned, acting as founding members:

The National Order of Bohemia, here duly represented by:

Jan Dobrzenský (Grand Priory of Bohemia)

Ondrej Vanke (Bailly of Grand Priory of Bohemia)

The National Order of France, here duly represented by:

Prince Charles-Philippe d'Orléans (Grand Priory of France)

Daniel Blanchet Magon de la Lande (Chancellor of Grand Priory of France)

The National Order of Great Britain, here duly represented by:

Martin Thacker, Baron of Fetternear (Grand Priory of Great Britain)

The National Order of Italy, here duly represented by:

Giovanni Ferrara (Grand Priory of Italy)

The National Order of Spain, here duly represented by:

Enrique Castello Soler (Grand Priory of Spain)

The National Order of U.S.A., here duly represented by:

Thierry Pauquet de Villejust (Grand Bailiwick of the U.S.A.)

and all those who will join them subsequently, is formed a non-profit association (the "Association") which will be governed by the law of April 21, 1928 on non profit associations and foundations, as amended, and by the following statutes (the "Statutes"):

**I. Name - Seat - Purpose - Duration - Fund raising**

**Art. 1. Name.** The name of the Association is "The Military and Hospitaller Order of Saint Lazarus of Jerusalem, A.s.b.l.", (the "Order") which can be abbreviated to "OSLJ". Name in Latin is "Ordo militans et hospitalaris Sancti Lazari Hierosolimitani".

It is established in accordance with the law of April 21, 1928 on non-profit making associations and foundations (the "Law") and shall be registered in the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 2. Seat.** The Registered Office of the Order is located in Luxembourg. The Registered Office may be moved to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg, by ordinary decision of the Grand Master.

**Art. 3. Purpose.** The Military and Hospitaller Order of Saint Lazarus of Jerusalem is a Christian Order of Chivalry, international and ecumenical in scope, and maintained in its traditions by this Constitution. Faithful to its historical roots, the Order is under the High Protection of the Royal House of France. The Christian character of the Order is protected by its Spiritual Grand Priors, the senior of whom bears the title Spiritual Protector of the Order.

It is the aim of the Order to sustain and defend the Christian faith; to assist, succour and help the poor, the sick and the afflicted, especially those suffering from leprosy; to promote and maintain the principles of Christian chivalry; to work for Christian unity; and to follow the teachings of Christ.

**Art. 4. Duration.** The Order is established for an indefinite period.

It may be dissolved at any time at a Grand Chapter General where at least two thirds of the Charter Members of the Order are present or represented. If that quorum is not reached, the Grand Chapter General may be re-convened. At such re-convened meeting resolutions may be adopted irrespective of the number of Charter Members present or represented. The resolution to dissolve the Order must be approved by a majority of two thirds of the votes of the present or represented Charter Members.

**Art. 5. Fund raising.**

The Order's resources derive from:

- Its members' membership fee
- Donations, gifts, grants and subsidies if any
- Resources from its own authorised activity
- The yield of bank accounts
- Any other legal means that comply with the purpose and objective of the Order

## II. Membership

**Art. 6. Charter Members.** The founding members of the Association are Charter Members. Other Charter Members may be admitted by unanimous decision adopted at a Grand Chapter General. The number of Charter Members is unlimited but shall not be less than three.

Charter Members are national organization of the Order or their heads or their representatives, registered or unregistered as appropriate according to national laws.

**Art. 7. Members.**

Section 1: Qualifications

An Associate member (the "Member") may be any person, with an interest in the purpose of the Order. In accordance with the ordinances of the Order, ladies and gentlemen of such character and standing as may be a credit to the Cross of the Order and to its aims may be proposed to a jurisdictional Admissions Commission and, subject to approval, shall be recommended to the Grand Master for admission as a member or companion of such status as may be appropriate. Recommendations for promotion or awards shall follow a similar procedure and shall be based on service to the Order.

Section 2: Ranks in the Order

The ranks in the Order in ascending order are:

- Brother (BLJ) or Sister (SLJ)
- Servant Brother (SBLJ) or Servant Sister (SSLJ)
- Knight or Dame (KLJ / DLJ),
- Knight / Dame Commander (KCLJ / DCLJ)
- Knight / Dame Grand Cross (GCLJ)

Section 3: Clergy

Priests and ministers of the Christian faith may be admitted as Chaplains of the Order. Such candidates for admission must submit proof of ordination and be in good standing as a priest or minister in his/her particular denomination.

The ranks of clergy members, in ascending order are:

- Chaplain (ChLJ),
- Senior Chaplain (SChLJ),
- Ecclesiastical Commander (ECU),
- Prelate Grand Cross (GCLJ).

Senior Chaplain shall have same duties and rights as Knight.

Section 4: Admissions and Transfers

Every admission or transfer requires the approval of the head of the national jurisdiction of the country in which the candidate is principally domiciled. Except for jurisdictions in exile, no jurisdiction may recruit or admit members outside its national territory without the permission of the Head of Jurisdiction of the country of which the candidate is a national or in which he/she is principally domiciled.

Section 5. Categories of Knights and Dames

In the rank of Knight or Dame and above there are two categories, these being: Justice and Grace. Members of the Order may be granted the Cross of Justice on proof of nobility in accordance with their national traditions.

**Art. 8. Admission of Charter and Associate Members.** Application in writing must be made by anyone wishing to be admitted as a Charter Member or Member. The application of membership must state: a) the name;

- b) that the applicant has read the Statutes of the Association and accepts and agrees to be bound thereby;
- c) that the applicant qualifies under the Statutes of the Association; and

d) that the applicant agrees to pay its dues.

The admittance of Charter Members is recommended by the Governing Council and decided by unanimous decision adopted at a Grand Chapter General.

The admittance of Members is decided by the Grand Master with sovereign power of assessment. In case of rejection of an application, the Grand Master is not bound to indicate the reasons for such rejection.

**Art. 9. Resignation of a member.** Members or Charter Members are free to resign from the Order at any time. A resignation must be notified by registered letter to the Grand Master. The said letter forfeits any claim to the amount of subscription due or paid by the resigning member for the year in which the resignation occurs.

**Art. 10. Exclusion of a member.** The exclusion of a member from the Order may be decreed at a Grand Chapter General at a two-thirds majority. The Grand Chapter General shall decide by secret ballot after having heard the member whose exclusion is proposed or after the said member has been summoned to explain his/her/its conduct. Failure to observe the requirements of the present Statutes or of the internal rules and regulations of the Order shall constitute grounds for exclusion. Neither the resigning or excluded member nor his/her/its heirs or legal successors - in the event of the member's decease - shall have any entitlement to any part of the Order's assets, nor may they claim any amount, request seals or an inventory and/or copies of accounts or other documents.

### III. Powers

The Order will be governed in Luxembourg - conforming the constitutional Charter of the Order of Military and Hospitaller order of Saint Lazarus of Jerusalem that will act as internal ordinances - by a Grand Master and Board of Directors.

**Art. 11. Grand Master.** The Grand Master is the head of the Order. He is elected by a Grand Chapter General and must be a member of the Order, bearing a hereditary title of major nobility. He shall serve for life or until he retires. If, because of incapacity, he is unable to serve, the Governing Council may call a special Grand Chapter General, which may decide to elect a successor. The Grand Master shall be installed by the Spiritual Protector of the Order or, in his absence, by a Spiritual Grand Prior, or by such other high-ranking ecclesiastic as shall be nominated by the Governing Council on the advice of the Spiritual Council. He shall take the following oath, administered by the Grand Capitular:

"I do solemnly promise before Almighty God to honour, uphold and observe at all times his holy commandments, and to ensure that they may be upheld, venerated, and observed as far as that may lie within my power; to administer and govern the Military and Hospitaller Order of Saint Lazarus of Jerusalem loyally and faithfully as becomes the duty and dignity of the Grand Master; and to uphold the Ordinances, Regulations and Customs of the Order and to ensure that the same are upheld and observed by all members of the Order. So help me God."

The Grand Master shall appoint all members of the Governing Council, the Grand Magistracy, the Constitutional Council and the Honorary Council. His approval is required for the appointment of all Grand Priors, Grand Bailiffs, Priors, Bailiffs and Grand Commanders of Grand Commanderies or other organisational bodies. He is the sole authority for the creation of a Knight or Dame of the Order. No member shall be admitted into the Order against the objection of the Grand Master. All members of the Order appointed to any office or dignity within the Order shall serve at the pleasure of the Grand Master.

The Grand Master is the exclusive and undivided Legitimate and Legal representative of the Order and has unlimited and undivided decisional powers over all the clauses in the Statutes and over the Order.

**Art. 12. The Governing Council (Board of Directors).** The Governing Council (Board of Directors) is the highest functioning body of the Order and shall comprise the head of each Charter Member (national jurisdiction) or his/her designated representative. A jurisdiction which is not in good financial standing with the administration of the Order shall not be represented at a meeting of the Governing Council, unless the Grand Master so agrees.

The Chairman of the Governing Council shall be elected by and from its members for a period of four years. The Governing Council shall meet at least bi-annually on the order of its Chairman or of the Grand Master. The Governing Council shall have the authority to call a meeting of the Chapter General on a vote of two-thirds of its members.

**Art. 13. The Grand Magistracy.** The Grand Magistracy assists the Grand Master in the proper administration of the Order. The Grand Magistracy shall consist of the following dignitaries of the Order: the Grand Master; the Grand Counsellor for the affairs of the Order, the Grand Visitor; the Counsellor for external affairs, the Grand Referendary, the Grand Hospitaller, the Chairman of the Governing Council, the Chairman of the Constitutional Council, the Grand Treasurer, the Grand Capitular and the Grand Almoner. The aforementioned dignitaries of the Order shall be drawn from at least three different national jurisdictions. All ordinances, decrees, regulations and brevets of the Order shall be issued by the Grand Master on the advice of the Grand Magistracy.

**Art. 14. The Constitutional Council.** The Constitutional Council shall be a standing council of the Order and shall consist of five members of the Order appointed by the Grand Master. The Constitutional Council shall be responsible for the interpretation of the Constitution, ordinances and regulations of the Order and for the supervision of the legal affairs of the Order. Any issue on which the Governing Council shall be unable to agree may be referred by the Governing Council or the Grand Master to the Constitutional Council for interpretation. The Constitutional Council shall perform

such other services as may be required by the Grand Master. The Constitutional Council shall elect one of its members Chairman.

**Art. 15. The Grand Officers.** The Grand Master shall appoint the Grand Officers of the Order and determine their functions.

**Art. 16. The Honorary Council.** The Honorary Council shall be a standing council of the Order and shall consist of members of the Order appointed by the Grand Master to advise him when so requested.

**Art. 17. The Grand Chapter General.** The supreme governing body and repository of all power in the Order is the Grand Chapter General. The Grand Chapter General is composed of all Knights and Dames of the Order in good standing, such good standing being confirmed in writing by the national jurisdiction to which each member belongs. Each Knight and Dame of the Order in good standing shall be entitled to vote at the Grand Chapter General. Each Knight and Dame of the Order in good standing may vote by written proxy given to the head of the national jurisdiction to which such Knight or Dame belongs. The Grand Chapter General shall be convened by the Grand Referendary on the instruction of the Grand Master or on the death of the Grand Master, or on the order of the Governing Council. When the Grand Chapter General is convened, at least one hundred and eighty days' notice of the subject matter for which the Grand Chapter General is being convened shall be given to the head of each national jurisdiction.

**Art. 18. The Spiritual Protector of the Order.** The spiritual protection of the Order is entrusted to the Spiritual Grand Priors who shall be high-ranking ecclesiastics drawn from the historic ecclesial communities represented in the Order. Where possible, there shall be at least one representative of each of the following ecclesiastical traditions: the Roman Catholic Church, the Orthodox Patriarchates, the Anglican Communion and the Reformed Churches, and such other churches or major denominations as the Governing Council and Spiritual Council may advise. The Spiritual Grand Priors of the Order shall be appointed by the Grand Master.

Primacy of honour among the Spiritual Grand Priors shall be accorded to the Spiritual Protector of the Order. The Spiritual Protector shall be appointed by the Grand Master, after consultations with the Protector of the Order. The Spiritual Protector shall be high ranking prelate within the Roman Catholic Church, preferably with the approval of the Holy See.

**Art. 19. The Protector of the Order.** The Order is under protection of Crown of France, in person of the Protector, which is His Royal Highness Henri of France, Count of Paris, Duke of France and Head of Royal House of France, and his successors.

This protection is tradition established since the 13<sup>th</sup> century when Order came under the protection of King Philippe le Bel and this affiliation continued over the ensuing centuries.

The Protector is a final recourse in the Arbitration on Constitutional matters.

**Art. 20. The Spiritual Council.** The Spiritual Council of the Order shall consist of such senior Chaplains of the Order as the Grand Master shall appoint on the advice of the Governing Council. Members shall be drawn from all the main ecclesiastical traditions represented in the Order and from at least four national jurisdictions. The President of the Spiritual Council shall be appointed by the Grand Master and shall be an ex officio member of the Governing Council. The purpose of the Spiritual Council is to advise and provide guidance to the Grand Master upon all matters relating to the spiritual life of the Order. It shall meet at least every two years, on the occasion of the Grand Magistral meeting.

**Art. 21. Chaplains.** Each jurisdiction shall have a Chaplain General, who shall be a senior ecclesiastic and who, together with any assistant chaplains as may be appointed, shall have overall responsibility for the spiritual life of the jurisdiction.

**Art. 22. Vacancy or Non-performance of Office.** In the event that any person holding office of Order shall be unable, whether by reason of incapacity, infirmity or otherwise, to discharge his duties, or upon resignation, he shall cease to hold this office.

#### IV. General Provisions

**Art. 23. Invocation.** Every official act of the Order shall be preceded by the invocation: 'In the name of God, the Virgin Mary and Saint Lazarus.'

**Art. 24. Cross of the Order.** The Cross of the Order is by tradition a Cross vert of eight points.

**Art. 25. Armorial.** The arms of the Order are: Argent a Cross vert, the whole surmounting a Cross of eight points vert, encircled by the Grand Collar of the Order, the whole on a mantle sable with tassels and ornaments or, on the sinister side bearing a Cross of eight points vert, over all the Eastern Crown of the Order lined sable with on it a Cross and Orb or, beneath the arms the motto, 'Atavis et Armis'.

**Art. 26. The Seal of the Order.** The Seal of the Order comprises the Arms of the Order and the inscription: 'S. Ordinis Militaris et Hospitalaris Sancti Lazari Hierosolymitani'

**Art. 27. Uniforms and Insignia.** The uniform, insignia and armorial bearings of the Order shall be as prescribed by the Grand Master, and shall be promulgated in the Ordinances of the Order, making allowance for the traditions of national jurisdictions.

**Art. 28. Ordinances of the Order.** The Grand Master may promulgate such ordinances, not inconsistent with any provisions of this Statutes, as may be necessary or desirable for the government of the Order.

**Art. 29. Annual accounts and budget.** The financial accounts of the preceding year and the budget for the forthcoming year must be submitted to the Governing Council for approval.

The financial year is the calendar year.

The first financial year will start from the date of constitution of the Association and will end on the 31<sup>st</sup> of December 2012.

**Art. 30. Dissolution.** In the event of dissolution of the Association, the Chapter General convened for that purpose shall, if necessary, appoint liquidators, determine their powers and decide on the destination of the assets of the dissolved Association, following discharge of its liabilities.

It shall allocate such assets to another institution or entity the object and purpose of which is as closely in line as possible with the purpose for which the dissolved Association was set up.

**Art. 31. Miscellaneous.** All other matters not provided for under the present Statutes shall be settled in accordance with the requirements of the Law.

The sources of the Order's rules are:

- 1 - the Constitution of Order and Declaration of Legitimacy
- 2 - ordinances
- 3 - its customs and privileges
- 4 - as an adjunct, canonical legislation

**Art. 32. Language of the Association.** The working language of the Association is English.

Executed in 10 originals, in Prague, on 14<sup>th</sup> day of September 2012.

#### Suit la traduction en français:

#### STATUTS

#### Préambule

*Au nom de Dieu, de la Vierge Marie et de Saint Lazare*

En l'année de notre Seigneur deux mille douze et le 14<sup>ème</sup> jour de septembre, les soussignés, agissant en tant que membres fondateurs:

L'Ordre national de Bohême, dûment représenté par:

Jan Dobrzensky (Grand Prieuré de Bohême)

Ondrej Vanke (Bailli du Grand Prieuré de Bohême)

L'Ordre national de France, dûment représenté par:

Le Prince Charles-Philippe d'Orléans (Grand Prieuré de France)

Daniel Blanchet Magon de la Lande (Chancelier du Grand Prieuré de France)

L'Ordre national de Grande-Bretagne, dûment représenté par:

Martin Thacker, Baron de Fetternear (Grand Prieuré de Grande Bretagne)

L'Ordre national d'Italie, dûment représenté par:

Giovanni Ferrara (Grand Prieuré d'Italie)

L'Ordre national d'Espagne, dûment représenté par:

Enrique Castello Soler (Grand Prieuré d'Espagne)

L'Ordre national des Etats-Unis d'Amérique, dûment représenté par:

Thierry Pauquet de Villejust (Grand Bailliage des Etats-Unis d'Amérique)

et tous ceux qui les rejoindront ultérieurement, ont formé une association sans but lucratif ("l'Association") qui sera régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, dans sa version amendée et par les statuts suivants (les "Statuts"):

#### I. Nom - Siège - Objectif - Durée - Collecte de fonds

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Le nom de l'Association est "L'Ordre militaire et hospitalier de Saint Lazare de Jérusalem A.s.b.l." ("l'Ordre") qui peut être abrégé sous la forme "OSLJ". Son nom en latin est "Ordo militaris et hospitalaris Sancti Lazari Hierosolimitani".

Il est institué conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les Associations et fondations sans but lucratif (la "Loi") et sera enregistré au Grand-Duché du Luxembourg.

**Art. 2. Sièg**e. Le Bureau enregistré de l'Ordre est situé à Luxembourg. Le Bureau enregistré peut être déplacé dans n'importe quel autre lieu sur le territoire du Grand-Duché du Luxembourg, par simple décision du Grand Maître.

**Art. 3. Objectif**. L'Ordre militaire et hospitalier de Saint Lazare de Jérusalem est un Ordre œcuménique international de chevalerie chrétienne, dont les traditions sont préservées par sa Constitution. Fidèle à ses racines historiques, l'Ordre est placé sous la haute protection de la Maison royale de France. Le caractère chrétien de l'Ordre est protégé par ses Grands prieurs spirituels, dont le supérieur porte le titre de Protecteur spirituel de l'Ordre.

L'objectif de l'Ordre est de soutenir et défendre la Foi chrétienne; d'assister, secourir et aider les pauvres, les malades et les affligés, plus particulièrement ceux qui souffrent de la lèpre; de promouvoir et sauvegarder les principes de la Chevalerie chrétienne; d'oeuvrer à l'Unité des chrétiens; et de suivre les enseignements du Christ.

**Art. 4. Durée**. L'Ordre est établi pour une durée indéterminée.

Il peut être dissout à n'importe quel moment, lors d'un Grand chapitre général auquel sont présents ou représentés au moins des deux tiers des membres de la Charte de l'Ordre. Si ce quorum n'est pas atteint, le Grand chapitre général peut être reconvoqué. Lors de la réunion convoquée à nouveau, les résolutions peuvent être adoptées sans tenir compte du nombre de membres de la Charte présents ou représentés. La résolution concernant la dissolution de l'Ordre doit être approuvée par une majorité des deux tiers des votes des membres de la Charte présents ou représentés.

#### **Art. 5. Collecte de fonds.**

Les ressources de l'Ordre proviennent:

- des cotisations de ses membres;
- des donations, dons, legs et subventions, au cas échéant;
- des ressources des ses propres activités autorisées;
- du rendement de comptes bancaires;
- de tout autre moyen légal satisfaisant aux objectifs et buts de l'Ordre.

## **II. Adhésion**

**Art. 6. Membres de la Charte**. Les membres fondateurs de l'Association sont Membres de la Charte. D'autres membres de la Charte peuvent être admis sur décision unanime adoptée à l'occasion d'un Grand chapitre général. Le nombre de Membres de la Charte est illimité, mais ne devrait pas être inférieur à trois.

Les Membres de la Charte sont constitués par les organisations nationales de l'Ordre ou par leurs dirigeants ou représentants, enregistrés ou non enregistrés conformément aux législations nationales.

#### **Art. 7. Membres.**

Paragraphe 1: Qualifications

Peut être Membre associé (le "Membre") toute personne manifestant un intérêt pour les objectifs de l'Ordre. Conformément aux ordonnances de l'Ordre, toute dame ou monsieur dont le caractère ou statut font honneur à la Croix de l'Ordre et à ses objectifs, peut être proposé, pour approbation, à une Commission d'admission compétente, et sera recommandée au Grand Maître pour être admis comme membre ou compagnon selon le statut approprié. Les recommandations pour toute promotion ou récompense suivront une procédure similaire et reposeront sur les services rendus à l'Ordre.

Paragraphe 2: Grades au sein de l'Ordre

Les Grades au sein de l'Ordre, par rang ascendant, sont les suivants:

Frère (BLJ) ou Sœur (SLJ)

Frère Servant (SBLJ) ou Sœur Servante (SSLJ)

Chevalier ou Dame (KLJ / DLJ),

Chevalier commandeur / Dame commanderesse (KCLJ / DCLJ)

Chevalier grand-croix / Dame grand-croix (GCLJ)

Paragraphe 3: Clergé

Les prêtres et ministres de la Foi chrétienne peuvent être admis comme Chapelains de l'Ordre. Les candidat(e)s à cette admission devront soumettre les preuves de leur ordination et être en règle en tant que prêtre ou ministre du culte et ce, conformément à leur confession particulière.

Les grades des membres du clergé, par rang ascendant, sont les suivants:

Chapelain (ChLJ),

Chapelain général (SchLJ),

Commandeur ecclésiastique (ECLJ),

Prélat grande-croix (GCLJ).

Les Chapelains généraux auront les mêmes obligations et droits que les Chevaliers.

#### Paragraphe 4: Admissions et transferts

Chaque admission ou transfert doit être approuvé par le Chef de la juridiction nationale du pays où le candidat est principalement domicilié. A l'exception des juridictions en exil, aucune juridiction ne peut recruter ou admettre des membres en dehors de son territoire national sans avoir obtenu l'autorisation du Responsable de la juridiction du pays, dont le candidat est ressortissant, ou dans lequel il/elle dispose de son domicile principal.

#### Paragraphe 5: Catégories de Chevaliers et Dames

Pour le grade de Chevalier ou Dame et grades supérieurs, il existe deux catégories qui sont les suivantes / Justice et Grâce. Les membres l'Ordre peuvent se voir décerner la Croix de Justice après avoir prouvé leur noblesse, conformément à leurs traditions nationales.

**Art. 8. Admission des Membres de la Charte et Membres associés.** La demande d'admission par écrit doit être déposée par toute personne qui souhaite être admise comme Membre de la Charte ou Membre. La demande doit mentionner:

- a) le nom;
- b) que le postulant a lu les Statuts de l'Association et accepte de s'y conformer;
- c) que le postulant remplit les conditions requises au titre des Statuts de l'Association; et
- d) que le postulant accepte d'effectuer les versements dus.

L'admission des Membres de la Charte fait l'objet d'une recommandation du Conseil gouvernemental, et est approuvée par décision unanime adoptée par un Grand chapitre général.

L'admission des Membres est décidée par le Grand Maître qui dispose d'un pouvoir de décision souverain. En cas de rejet d'une demande d'admission, le Grand Maître n'est pas tenu d'indiquer les raisons de ce refus.

**Art. 9. Démission d'un membre.** Les Membre ou Membres de la Charte sont libres de démissionner de l'Ordre à tout moment. Toute démission doit être notifiée au Grand Maître par lettre recommandée. Ladite lettre entraîne la perte de tout droit relatif au montant de cotisation dû ou payé par le membre démissionnaire pour l'année durant laquelle a été déposée la démission.

**Art. 10. Exclusion d'un membre.** L'exclusion d'un membre de l'Ordre peut être décrétée par un Grand chapitre général à une majorité des deux-tiers. Le Grand chapitre général décidera par scrutin secret après avoir auditionné le membre, dont l'exclusion est proposée, ou après que ledit/ladite membre a été sommé(e) d'expliquer sa conduite. Tout manquement à l'observation des conditions requises par les présents Statuts ou le règlement interne et règles de l'Ordre constituera un motif d'exclusion. Aucun membre démissionnaire ou exclu, ni aucun de ses héritier(e)s ou successeurs légaux - en cas de décès du membre - n'aura le droit de percevoir une part des avoirs de l'Ordre, ni ne pourra revendiquer aucun montant, ou demander la mise sous scellés ou un inventaire et/ou des copies de comptes ou autres documents.

### III. Pouvoirs

L'Ordre sera dirigé au Luxembourg par un Grand Maître et le Conseil des Directeurs, conformément à la Charte constitutionnelle de l'Ordre Militaire et Hospitalier de Saint Lazare de Jérusalem, qui servira de Règlement interne.

**Art. 11. Le Grand Maître.** Le Grand Maître dirigera l'Ordre. Il sera élu par le Grand chapitre général et devra être un membre de l'Ordre, portant un titre héréditaire de grande noblesse. Il occupera ce poste à vie où jusqu'à ce qu'il prenne sa retraite. Si, pour cause d'incapacité, il n'était plus en mesure d'assumer ses responsabilités, le Conseil gouvernemental pourra convoquer un Grand chapitre général spécial, qui pourra décider d'élire son successeur. Le Grand Maître sera intronisé par le Protecteur spirituel de l'Ordre ou, en son absence, par un Grand prieur spirituel, ou par un autre ecclésiastique de grade supérieur, désigné par le Conseil gouvernemental sur recommandation du Conseil spirituel. Il prêtera le serment suivant devant le Grand Capitulaire:

"Je promets solennellement devant Dieu Tout-Puissant d'honorer, respecter et préserver en tout temps ses saints commandements, et m'assurer qu'ils puissent être respectés, vénérés et observés dans la limite des pouvoirs qui me sont conférés; d'administrer et gouverner loyalement et fidèlement l'Ordre Militaire et Hospitalier de Saint Lazare de Jérusalem, comme il incombe à la charge et la dignité du Grand Maître; et préserver les Ordonnances, les Règlements et Coutumes de l'Ordre et de m'assurer que ces derniers soient respectés et observés par tous les membres de l'Ordre. Que Dieu me vienne en aide".

Le Grand Maître nommera tous les membres du Conseil gouvernemental, le Grand Magistère, le Conseil constitutionnel et le Conseil honoraire. Son approbation sera requise pour la nomination de tous les Grands prieurs, Grands Baillis, Prieurs, Baillis et Grands commandeurs des Grandes commanderies ou autres instances organisationnelles. Il sera la seule autorité habilitée à attribuer le grade de Chevalier ou de Dame de l'Ordre. Aucun membre ne sera admis dans l'Ordre en cas où le Grand Maître s'y opposerait. Tous les membres de l'Ordre, nommés à quel poste ou dignité que ce soit au sein de l'Ordre, exerceront leur fonction conformément à la volonté du Grand Maître.

Le Grand Maître est exclusivement et indivisiblement le Représentant légitime et légal de l'Ordre, et ses pouvoirs de décision sont illimités et indivisés pour tout ce qui a trait aux clauses des présents Statuts et à l'Ordre.

**Art. 12. Le Conseil gouvernemental (Conseil de Direction).** Le Conseil gouvernemental (Conseil de Direction) est l'instance la plus haute de l'Ordre et il comprendra le Chef de chaque Membre de la Charte (juridiction nationale) ou son/sa représentante) désigné(e). Une juridiction qui n'est pas en règle sur le plan financier avec l'administration de l'Ordre ne pourra pas être représentée à une réunion du Conseil gouvernemental, à moins que le Grand Maître ne donne son accord.

Le Président du Conseil gouvernemental sera élu par et parmi ses membres pour une durée de quatre ans. Le Conseil gouvernemental se réunira au moins deux fois par an sur l'ordre de son Président ou du Grand Maître. Le Conseil gouvernemental aura le droit de convoquer une réunion du Chapitre général par vote des deux-tiers de ses membres.

**Art. 13. Le Grand Magistère.** Le Grand Magistère assiste le Grand Maître dans la bonne administration de l'Ordre. Le Grand Magistère sera constitué par les dignitaires suivants de l'Ordre: le Grand Maître; le Grand Conseiller pour les affaires de l'Ordre, le Grand Visiteur; le Conseiller pour les Affaires extérieures, le Grand Référendaire, le Grand Hospitalier, le Président du Conseil gouvernemental, le Président du Conseil constitutionnel, le Grand Trésorier, the Grand Capitulaire et le Grand Aumônier. Les dignitaires susmentionnés de l'Ordre proviendront d'au moins trois juridictions nationales différentes. Toutes les ordonnances, décrets, réglementations et brevets de l'Ordre seront émis par le Grand Maître sur recommandation du Grand Magistère.

**Art. 14. Le Conseil constitutionnel.** Le Conseil constitutionnel sera un conseil permanent de l'Ordre et il sera constitué de cinq membres de l'Ordre, désignés par le Grand Maître. Le Conseil constitutionnel sera chargé d'interpréter la Constitution, les ordonnances et réglementations de l'Ordre, et de superviser les affaires légales de l'Ordre. Toute question à propos de laquelle le Conseil gouvernemental ne parviendra pas à un accord pourra être soumis par le Conseil gouvernemental ou le Grand Maître au Conseil constitutionnel pour interprétation. Le Conseil constitutionnel fournira aussi les autres services que le Grand Maître pourrait lui demander. Le Conseil constitutionnel élira un de ses membres comme Président.

**Art. 15. Les Grands officiers.** Le Grand Maître désignera les Grands officiers de l'Ordre et déterminera leurs fonctions.

**Art. 16. Le Conseil honoraire.** Le Conseil honoraire sera un conseil permanent de l'Ordre, et il sera constitué de membres de l'Ordre désignés par le Grand Maître, pour conseiller ce dernier lorsqu'il le lui sera demandé.

**Art. 17. Le Grand chapitre général.** Le Grand chapitre général est l'instance suprême de gouvernance et le dépositaire de tous les pouvoirs au sein de l'Ordre. Le Grand chapitre général est composé de tous les Chevaliers et Dames de l'Ordre qui sont en règle, cette situation étant confirmée par écrit par la juridiction nationale à laquelle appartient chaque membre. Chaque Chevalier ou Dame de l'Ordre en règle sera habilité à prendre part au vote au Grand chapitre général. Chaque Chevalier ou Dame de l'Ordre en règle sera habilité à voter par procuration écrite donnée au Responsable de la juridiction nationale à laquelle appartiennent ce Chevalier ou cette Dame. Le Grand chapitre général sera convoqué par le Grand Référendaire sur instruction du Grand Maître, ou suite au décès du Grand Maître, ou sur ordre du Conseil gouvernemental. Lorsque le Grand chapitre général est convoqué, un préavis d'au moins cent huit jours, notifiant le sujet à propos duquel le Grand chapitre général est convoqué, sera envoyé au Chef de chaque juridiction nationale.

**Art. 18. Le Protecteur spirituel de l'Ordre.** La protection spirituelle de l'Ordre est confiée aux Grands prieurs spirituels qui seront des ecclésiastiques de haut rang provenant des communautés ecclésiastiques historiques représentées au sein de l'Ordre. Là où ce sera possible, il y aura au moins un représentant de chacune des traditions ecclésiastiques suivantes: Eglise catholique romaine, Patriarcats, orthodoxes, Communion anglicane et Eglises réformées, et autres églises et dénominations importantes que le Conseil gouvernemental et Conseil spirituel pourraient recommander. Les Grands Prieurs spirituels de l'Ordre seront désignés par le Grand Maître.

La primauté d'honneur parmi les Grands Prieurs spirituels sera accordée au Protecteur spirituel de l'Ordre. Le Protecteur spirituel sera désigné par le Grand Maître, après avoir consulté le Protecteur de l'Ordre. Le Protecteur spirituel sera un prélat de haut rang de l'Eglise catholique romaine, recommandé de préférence par le Saint Siège.

**Art. 19. Le Protecteur de l'Ordre.** L'Ordre est placé sous la protection de la Couronne de France, en la personne du Protecteur, qui est son Altesse royales Henri de France, Comte de Paris, Duc de France et Chef de la Maison royale de France, et ses successeurs.

Cette protection est une tradition remontant au 13<sup>ème</sup> siècle, où l'Ordre est passé sous la protection du roi Philippe le Bel, et cette affiliation s'est poursuivie au cours des siècles qui ont suivi.

Le Protecteur est le recours final en matière d'arbitrage pour les questions d'ordre constitutionnel.

**Art. 20. Le Conseil spirituel.** Le Conseil spirituel de l'Ordre sera constitué par les Chapelains généraux de l'Ordre que le Grand Maître nommera sur recommandation du Conseil gouvernemental. Les membres proviendront des principales traditions ecclésiastiques représentées au sein de l'Ordre, et d'au moins quatre juridictions nationales. Le Président du Conseil spirituel sera désigné par le Grand Maître et sera un membre ex officio du Conseil gouvernemental. L'objectif du Conseil spirituel est de conseiller et de fournir des recommandations au Grand Maître sur toutes les questions relatives à la vie spirituelle de l'Ordre. Il se réunira au moins tous les deux ans à l'occasion de la réunion du Grand Magistral.

**Art. 21. Chapelains.** Chaque juridiction aura un Chapelain général, qui sera un ecclésiastique de grade supérieur et qui, avec tout assistant-chapelain qui pourrait être nommé, aura l'entière responsabilité d'organiser la vie spirituelle dans sa juridiction.

**Art. 22. Vacance ou non exercice de poste.** Au cas où une personne assumant une charge au sein de l'Ordre serait incapable de s'acquitter de ses tâches, pour des raisons d'incapacité, d'infirmité ou d'autres raisons, ou suite à une démission, elle cessera d'exercer ses fonctions.

#### IV. Dispositions générales

**Art. 23. Invocation.** Chaque acte officiel de l'Ordre sera précédé de l'invocation:

"Au nom de Dieu, de la Vierge Marie et de Saint Lazare".

**Art. 24. Croix de l'Ordre.** La Croix de l'Ordre est par tradition une Croix verte à huit pointes.

**Art. 25. Armoiries.** Les armes de l'Ordre sont: un écu d'argent à la croix de sinople, posé sur une grande croix verte à huit pointes entourée du Grand collier de l'Ordre, le tout placé sur un manteau de sable, huppé et garni d'or, portant sur le côté gauche une croix de sinople à huit pointes, le manteau est sommé d'une couronne à l'antique de l'Ordre, doublée de sable et sommée d'un globe croisé d'or. Sous les armes est inscrite la devise de l'Ordre "Atavis et Armis".

**Art. 26. Le sceau de l'Ordre.** Le Sceau de l'Ordre se compose des armoiries de l'Ordre et de l'inscription: „Ordinis Militaris et Hospitalaris Sancti Lazari Hierosolymitani”

**Art. 27. Uniformes et Insignes.** Les uniformes, insignes et armoiries de l'Ordre seront prescrits par le Grand Maître, et seront promulgués dans les ordonnances de l'Ordre, en prenant en considération les traditions des juridictions nationales.

**Art. 28. Ordonnances de l'Ordre.** Le Grand Maître peut promulguer des ordonnances si cela est nécessaire ou souhaitable pour la bonne gouvernance de l'Ordre, à condition toutefois qu'elles ne soient pas incompatibles avec les dispositions des Statuts.

**Art. 29. Comptes et Budget annuels.** Les comptes financiers de l'exercice précédent et le budget pour l'exercice suivant doivent être soumis au Conseil gouvernemental pour approbation. L'exercice financier correspond à l'année civile.

Le premier exercice financier commencera à compter de la date de fondation de l'Association et s'achèvera le 31 décembre 2012.

**Art. 30. Dissolution.** En cas de dissolution de l'Association, le Chapitre général convoqué à ces fins désignera, si nécessaire, les liquidateurs, définira leurs pouvoirs et décidera de la répartition des actifs de l'Association dissoute, tout en veillant à s'acquitter du passif.

Il allouera ces actifs à d'autres institution ou entités, dont les objectifs sont étroitement liés à ceux pour lesquels l'Association dissoute a été fondée.

**Art. 31. Divers.** Toutes les autres questions non couvertes par les présents Statuts seront réglées conformément aux exigences de la législation.

Les bases du règlement de l'Ordre sont les suivantes:

- 1 - la Constitution de l'Ordre et sa Déclaration de légitimité
- 2 - les ordonnances
- 3 - ses coutumes et privilèges
- 4 - et en complément, la législation canonique

**Art. 32. Langue de l'Association.** La langue de travail de l'Association est l'anglais.

Réalisé en 10 exemplaires originaux, à Prague, le 14 septembre 2012.

A la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Référence de publication: 2012155246/466.

(120205069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

---

**KFH/Sigma One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 20.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 153.755.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 6 novembre 2012*

- La démission de Madame Antonella GRAZIANO, employée pnvee, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est acceptée.
- La nomination de Madame Betty PRUDHOMME, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie C, en remplacement de Madame Antonella GRAZIANO, est confirmée avec effet au 18 juillet 2011.

Fait à Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Certifié sincère et conforme

KFH/SIGMA ONE S.à r.l.

Signatures

Gérant Catégorie A / Gérant Catégorie C

Référence de publication: 2012153801/19.

(120202400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

**Leasinvest Immo Lux, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 35.768.

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 26 avril 2012*

En date du 26 avril 2012, l'actionnaire unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de renouveler les mandats des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012:

- \* Monsieur Luc BERTRAND, administrateur
- \* Monsieur Jean-Louis APPELMANS, administrateur
- \* Monsieur Jan SUYKENS, administrateur
- \* Monsieur Michel VAN GEYTE, administrateur
- \* Monsieur Guy VAN WYMERSCH-MOONS, administrateur
- \* Ernst & Young, réviseur d'entreprises agréé

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2012.

LEASINVEST IMMO LUX

Signature

Référence de publication: 2012153827/21.

(120202414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

**Tyburn Lane (Wiesbaden) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 191.000,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 129.718.

Il résulte de la réunion du conseil de gérance de la Société tenue en date du 20 novembre 2012, que Mme Philippa Dunkley a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet au 23 avril 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012153477/14.

(120202226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

**Constrilux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3429 Dudelange, 147, route de Burange.  
R.C.S. Luxembourg B 60.376.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 23 novembre 2012*

L'assemblée générale a décidé:

- de porter le nombre d'administrateurs à quatre;
- de nommer aux fonctions d'administrateur:

\* Monsieur Detlef HERRMANN, commercial, demeurant à DE-52249 Eschweiler, Preyerstrasse, 64A.

Son mandat prendra fin le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un administrateur*

Référence de publication: 2012153613/15.

(120202421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

**Coral Equities & Ventures, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 172.764.

Il résulte de la convention de parts signée le 19 novembre 2012 que:

- 63 parts sociales de la société CORAL EQUITIES & VENTURES ont été transféré de la société GRETON OVERSEAS S.A. à Monsieur Marc GIEBELS VAN BEKESTEIN

- 62 parts sociales de la société CORAL EQUITIES & VENTURES ont été transféré de la société GRETON OVERSEAS S.A. à Madame Susana RUIZ GARCIA

Par conséquent, le capital social de la société est détenu de la manière suivante:

- 63 parts sociales par Monsieur Marc GIEBELS VAN BEKESTEIN
- 62 parts sociales par Madame Susana RUIZ GARCIA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 19 novembre 2012.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012153615/20.

(120202468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

**Lebensbrücken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 15, Esplanade de la Moselle.  
R.C.S. Luxembourg B 173.071.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zwölf.

Den zweiundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Eric DEMMER, Kaufmann, wohnhaft in D-54296 Trier, An der Pferdsweide, 58.

2.- Frau Elisabeth DEMMER geborene KRAUS, Kauffrau, wohnhaft in D-54296 Trier, An der Pferdsweide, 58.

Welche Komparenten hier vertreten sind durch Herrn Markus GUBERNATOR, Auszubildender zum Steuerfachangestellten, beruflich ansässig in L-6776 Grevenmacher, 10, an de Längten, aufgrund von zwei Vollmachten unter Privatschrift vom 19. November 2012.

welche Vollmachten, vom Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

### **Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "Lebensbrücken S.à r.l."

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist das Anbieten von Dienstleistungen im Bereich Coaching, insbesondere im Bereich Farb- und Stilberatung (Imageberatung), Schmuckberatung, Visagistik, trainingspsychologische Beratung und systemische Beratung. Darüber hinaus wird die Gesellschaft im Bereich alternativer Heilmethoden wie Reiki, Klangschalenmassage und -therapie, der Gesprächs- und Heilpraktik der Psychotherapie tätig. Es werden ausdrücklich keine Tätigkeiten ausgeführt, die unter die geltenden Gesetze für Ärzte (Professions de Santé) fallen, insbesondere unter das Gesetz vom 29. April 1983 in der jeweils geltenden Fassung.

Weiterer Gesellschaftsgegenstand ist der Erwerb und die Verwaltung von Immobilien im In- und Ausland. Der Zweck der Gesellschaft ist insbesondere der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen. Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonst wie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst wie veräußern. Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben oder verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie anderen Gesellschaften jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Sie wird alle Maßnahmen zum Schutz Ihrer Rechte ergreifen

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen, die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben in irgendeiner Weise fördern.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

### **Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Herr Eric DEMMER, Kaufmann, geboren in Traben-Trarbach am 3. Oktober 1972, wohnhaft in D-54296 Trier, An der Pferdswiede 58, fünfzig Anteile .....	50
2.- Frau Elisabeth DEMMER geborene KRAUS, Kauffrau, geboren in Trier am 19. April 1971, wohnhaft in D-54296 Trier, An der Pferdswiede 58, fünfzig Anteile .....	50
Total: ein hundert Anteile .....	100

**Art. 7.** Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

### **Titel III. Verwaltung und Vertretung**

**Art. 8.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist und jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatäre gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

**Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 11.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 12.** Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

#### **Titel IV. Auflösung und Liquidation**

**Art. 13.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 14.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

#### *Einzahlung des Gesellschaftskapitals*

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

#### *Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

#### *Erklärung*

Die Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

#### *Generalversammlung*

Alsdann sind die Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zu Geschäftsführern der Gesellschaft werden für eine unbestimmte Dauer ernannt:
  - Herr Eric DEMMER, Kaufmann, wohnhaft in D-54296 Trier, An der Pferdsweide, 58.
  - Frau Elisabeth DEMMER geborene KRAUS, Kauffrau, wohnhaft in D-54296 Trier, An der Pferdsweide, 58.
- b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift eines der beiden Geschäftsführer rechtsgültig vertreten und verpflichtet.
- c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6637 Wasserbillig, 15, Esplanade de la Moselle.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. GUBERNATOR, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 novembre 2012. Relation: ECH/2012/1985. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 29. November 2012.

Référence de publication: 2012156487/127.

(120206408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

**International Radio Networks Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 75.960.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale*

En date du 27 septembre 2012, l'Assemblée générale a ratifié la cooptation de Monsieur Abdelhakim CHAGAAR et a décidé de le nommer définitivement en tant qu'administrateur de la Société. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui approuve les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012. A cette même date, l'Assemblée générale a renouvelé les mandats d'administrateur de Madame Sylvie ABTAL-COLA, salariée, résidant professionnellement au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, de Monsieur Johan DEJANS, gérant de sociétés, résidant professionnellement au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg ainsi que du commissaire aux comptes, Ley BENOY, résidant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012153783/20.

(120202445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

**Catur Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 17.600,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 160.153.

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Nailsea Holdings Inc., a company existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Trident Chambers, Road Town, British Virgin Islands, registered with the Trade Register of Tortola under the number 1020429, represented by Mrs Nicoletta Leone, private employee, with professional address at 40, avenue Monterey in L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 21<sup>st</sup>, 2012, here represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given on October 15<sup>th</sup>, 2012;

Which proxies, after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, is the only shareholder (the "Sole Shareholder") of "CATUR HOLDINGS Sàrl" a "société à responsabilité limitée", with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 160.153, (the "Company") incorporated by deed of Maître Roger ARRENSDORFF, notary then residing in Mondorf-les-Bains on March 25<sup>th</sup>, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 743 dated April 18<sup>th</sup>, 2011. The articles of association have not been amended since.

All the seven thousand six hundred (17.600) shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to seventeen thousand six hundred euro (USD 17,600.-) are duly present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The Sole Shareholder present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

- 1) Decision to liquidate the Company;
- 2) Full and entire discharge to the managers of the Company;
- 3) Appointment of a liquidator and definition of his responsibilities;
- 4) Appointment of the auditor;

5) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the Managers of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, to waive any claim which the Company may have against the Managers of the Company arising as a result of their management of the Company, and to grant them discharge for the accomplishment of their mandates until the date hereof.

*Third resolution*

The Meeting appoints as liquidator "GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.", a limited liability company (société anonyme) organized under Luxembourg law, having its registered office at 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 43.298 (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of August 10<sup>th</sup>, 1915 (the "Law"). The Liquidator can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The Liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Shareholders, which interim dividend may be affected by way of endorsement of any promissory note(s) in the possession of the Company to the Shareholders.

The Liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

The Liquidator can, under its own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of its powers which will be defined and for the duration fixed by itself.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

*Fourth resolution*

The Meeting appoints as auditor to the liquidation "Fiduciaire JOSEPH TREIS s.à.r.l.", with registered office in L-1511 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under number B 70.910.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the mandatory, he signed together with us the notary the present original deed.

**Suit la traduction française**

L'an deux mille douze, le quinze octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Nailsea Holdings Inc., une société existant selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social Trident Chambers, Road Town, Iles Vierges Britanniques, représentée par Madame Nicoletta Leone, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg en vertu d'une procuration délivrée le 21 septembre 2012, ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée le 15 octobre 2012;

lesquelles procurations après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclarent être l'unique associé de la société à responsabilité limitée «CATUR HOLDINGS Sàrl», avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.153 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire Roger

ARRENSDORFF, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 25 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 743 du 18 avril 2011. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

Toutes les dix-sept mille six cents (17.600) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de dix-sept mille six cents dollars américains (17.600.- USD) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. Les associés présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués à l'Assemblée et informés de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décisions sur la mise en liquidation de la Société;
- 2) Entière décharge aux Gérants de la Société;
- 3) Nomination d'un liquidateur et définition de ses responsabilités;
- 4) Nomination du commissaire aux comptes;
- 5) Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises par l'associé unique:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter comme actes de la Société les actes passés par les Gérants de la Société, pour la période débutant à la constitution de la Société et jusqu'à la date du présent acte, de renoncer à toute action que la Société pourrait tenter à l'égard des Gérants de la Société en conséquence de l'exécution de leur mandat, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la date du présent acte.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée désigne comme liquidateur «GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», ayant son siège social à 83, Pafbruch, L-8308 Capellen Grand-Duchy of Luxembourg, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 43.298 (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation, lesquelles distributions d'avances pourront être réalisées par l'endossement de billets à ordre détenus par la Société au profit de son actionnaire.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée désigne comme commissaire vérificateur "FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS s.à.r.l.", avec siège social à L-1511 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 70.910.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 octobre 2012. Relation: LAC/2012/48752. Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156316/142.

(120206703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

---

**Publity Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 166.429.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de gérance de la Société en date du 20 novembre 2012 que:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., commissaire aux comptes de la Société, a été révoqué de son mandat.

BDO Audit, avec siège au 2, avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg, a été nommé en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 22 novembre 2012.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012153937/17.

(120202434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

---

**Mindforest International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 91.706.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2010 tenue de manière extraordinaire à 15.00 heures le 09 décembre 2011*

*Extrait des résolutions*

4- L'assemblée a pris connaissance du changement d'adresse des administrateurs et administrateurs-délégués M. Guy Kerger et M. Nicolas Hoffeld du 11 rue sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

5- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes, à savoir:

*Administrateurs:*

- M. Guy Kerger, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- M. Nicolas Hoffeld, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- Gestion & Administration S.A., Company nr. 29441, Vaea Street, Nia Mall, Lev. 2, WS Apia, Samoa Occidentales;

*Administrateurs-délégués:*

- M. Nicolas Hoffeld, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- M. Guy Kerger, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

*Commissaire aux comptes:*

- Fiduciaire Centra Fides S.A., R.C.S. Luxembourg B 39.844, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- qui tous acceptent, pour l'exercice social 2011 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2012;

Référence de publication: 2012153887/24.

(120202410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

---

**White Horse Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 33.475.

—  
EXTRAIT

I. Changements d'adresse

La Société a été informée du changement d'adresse des administrateurs Madame Brigitte DENIS et Monsieur Christophe BLONDEAU ayant désormais leur adresse au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WHITE HORSE HOLDING S.A.-SPF

Référence de publication: 2012160019/13.

(120211152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

---

**Adams Rayner Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.147.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 19 Novembre 2012:*

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de M. Ian Kent, résidant professionnellement au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 3 décembre 1976 à Birmingham, Royaume-Uni, en qualité de gérant, avec effet au 31 octobre 2012 et pour une durée indéterminée (en remplacement de M. Robert Quinn, démissionnaire).

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Mr. Simon Barnes
- Mr. Ian Kent

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012160064/20.

(120211269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

---

**Ad'Hoc Productions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

R.C.S. Luxembourg B 105.560.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 29 novembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme AD'HOC PRODUCTIONS SA, avec siège social à L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme

Maître Karima HAMMOUCHE

*Le liquidateur*

2 avenue du X septembre

L-2550 Luxembourg

Référence de publication: 2012160066/16.

(120211426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

---

**Voyages Koob S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9099 Ingeldorf, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 96.204.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Ettelbruck en date du 4 décembre 2012 à 15.20 heures*

L'assemblée générale extraordinaire accepte la démission de Monsieur Bernard SIMON de son poste d'administrateur et administrateur-délégué.

Est nommé au poste d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2017, Monsieur Christian SIMON, né le 21.09.1972 à Ettelbruck (L), demeurant à L -9176 Niederfeulen, 5, Rue d'Arlon

Sont nommés au poste d'administrateur délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2017:

Madame Constance SIMON, née à Esch-sur-Alzette (L) le 22.11..1966, demeurant à L - 9147 Erpeldange, 7, Beim Dreieck

Monsieur Roland SIMON, né à Dudelange (L) le 24.11.1962, demeurant à L - 9353 Bettendorf, 35, Rue du Château

Pour extrait sincère et conforme

*Un administrateur*

Référence de publication: 2012160009/18.

(120210542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

---

**Voyages Kayser S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9636 Berlé, 5, um Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 115.598.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 4 décembre 2012 à 16.10 heures*

L'assemblée générale renouvelle jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2017 les mandats des administrateurs suivants:

Roland SIMON, administrateur et administrateur-délégué, né à Dudelange (L) le 24.11.1962, demeurant à L - 9353 Bettendorf, 35, Rue du Château

Constance SIMON, administrateur, née à Esch-sur-Alzette (L) le 22.11.1966, demeurant à L - 9147 Erpeldange, 7, Beim Dreieck

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A. est remplacé par la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2017.

Pour extrait sincère et conforme

*Un administrateur*

Référence de publication: 2012160008/20.

(120210545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

---

**W 2 B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5330 Moutfort, 110, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 119.378.

—  
Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 7 novembre 2006

**RECTIFICATIF**

du document enregistré et déposé le 13.06.2012 sous le N° L120097593 concernant la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire, la date de démission de l'ancien gérant et la date de l'issue du mandat du nouveau gérant:

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 23 mars 2012, il résulte que:

- Monsieur Yannick SCHNEIDER a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 22 mars 2012;
- Maître Esbelta DE FREITAS, née le 30 août 1969 à Villerupt, France, résidant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, a été nommée gérante de la société avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour W 2 B S.à r.l.*

Référence de publication: 2012160012/18.

(120210566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

---

**W 2 B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5330 Moutfort, 110, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 119.378.

—  
Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 7 novembre 2006

**EXTRAIT**

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 12 novembre 2012, il résulte que:

- Maître Esbelta DE FREITAS a démissionné de ses fonctions de gérante de la société en date du 7 novembre 2012;

- Monsieur Yannick SCHNEIDER, né le 31 mars 1964 à Benfeld, France, demeurant au 21, rue du Château, F-57400 Imling, a été nommé gérant de la société avec effet au 23 mars 2012 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour W 2 B S.à r.l.*

Référence de publication: 2012160013/16.

(120211330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

---

**Waalwear Brands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 154.423.

—  
*Beschluss des alleinigen Aktionärs vom 29. November 2012*

A)

Der alleinige Aktionär der Waalwear Brand S.à.r.l. hat entschieden:

i) Christian Niggel, geboren am 7. September 1960, mit der Adresse 30, rue de la Gare, L-8471 Eischen, von der Funktion als Geschäftsführer des Unternehmens ab 28. November 2012 zu entbinden.

ii) Mette Garby, geboren am 21. März 1962, mit der Adresse 154, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg als Tägliche Geschäftsführer des Unternehmens ab 29. November 2012 zu ernennen.

B)

Die adresse der Geschäftsführer Mette Garby wurde geändert von 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg zu 154, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg.

Die adresse der Geschäftsführer Patrick Thevenoux wurde geändert von 22, Grand Rue , L-1660 Luxembourg zu 66, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg.

Luxemburg, den 29 November 2012.

Référence de publication: 2012160014/21.

(120210384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

---

**Video Parc International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 73.413.

—  
EXTRAIT

I. Changements d'adresse

La Société a été informée du changement d'adresse des administrateurs Madame Cornelia METTLEN, Monsieur Christophe BLONDEAU et du commissaire aux comptes HRT Révision S.A., ayant désormais leur adresse au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

II. La Société a pris acte qu'en date du 30 juin 2011 le mandat d'administrateur de Monsieur Nour-Eddin NIJAR n'a pas été renouvelé qui n'est donc plus à reprendre dans le Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour VIDEO PARC INTERNATIONAL S.A.*

Référence de publication: 2012160001/16.

(120211155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

---

**Auster Real Estate Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.948.

—  
M. Robert Quinn a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société en date du 31 octobre 2012.

Le nombre de gérant a été réduit de 3 à 2.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Simon Barnes, gérant

- M. Ian Kent, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2012160065/17.

(120211272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

**TEMTEX S. A. & Cie. Dr. K. Bangard Invest S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.  
R.C.S. Luxembourg B 146.311.

*Gesellschafterbeschluss im Umlaufverfahren*

Die Gesellschafter der Temtex S.A. & Cie. Dr. K. Bangard Invest S.e.c.s. mit dem Sitz in 05 rue Bachergaass, L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister unter B146311 sind

1. INNCONA Management S.ar.l., mit dem Sitz in L-5444 Schengen, 05 rue Baachergaass eingetragen im Handelsregister B 128812,

2. TEMTEX Management S. A. mit dem Sitz in L-5444 Schengen, rue Baachergaass, eingetragen im Handelsregister B 129851, die beiden vorgenannten Gesellschaften als persönlich haftende Gesellschafter und die TEMTEX Management S. A. als alleinige geschäftsführende Gesellschafterin sowie

3. TEMTEX Management S. A. mit dem Sitz in L-5444 Schengen, rue Baachergaass, eingetragen im Handelsregister B 129851, als alleinige Kommanditistin.

Dies vorausgeschickt, beschließen die Gesellschafter Folgendes:

- A. Die Gesellschaft hat ein Stammkapital von 72.500 €.
- B. Die Gesellschaft wird rückwirkend zum 30.09.2010 aufgelöst.

Die alleinige Kommanditistin, die TEMTEX Management S. A., kündigt hiermit die Gesellschaft zum 30.09.2010. Die Gesellschaft wird rückwirkend auf den 30.09.2010 liquidiert.

C. Zum Liquidator wird die TEMTEX Management S. A., vertreten durch den Geschäftsführer Dipl. Volkswirt Joachim Grote, bestellt.

Sämtliche Beschlüsse wurden mit den Stimmen der Gesellschafterin TEMTEX Management S. A. und damit mit einer Mehrheit von 100% minus einer Stimme gefasst.

Schengen, am 05.12.2012.

Für die TEMTEX Management S.A.

Dipl. Volkswirt J. Grote

Kommanditist TEMTEX Management S.A.

Référence de publication: 2012160062/30.

(120210477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

**Wolpertinger Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 136.598.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012160022/9.

(120210443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

**Voyages Simon, Société Anonyme.**

Siège social: L-9099 Ingeldorf, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 93.160.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Ettelbruck en date du 4 décembre 2012 à 15.30 heures*

L'assemblée générale extraordinaire accepte la démission de Monsieur Roland SIMON ainsi que de Madame Constance SIMON de leur poste d'administrateur.

Sont nommés au poste d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2017:

Madame Marlene JOUSTEN, née le 03.07.1951 à Butgenbach (D), demeurant à L - 9227 Diekirch, 39, Esplanade

Madame Diane LUCAS, née le 31.10.1962 à Diekirch (L), demeurant à L - 9831 Consthun, 2, Rue de Kautenbach

Pour extrait sincère et conforme

*Un administrateur*

Référence de publication: 2012160011/15.

(120210541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

---

**Wolpertinger Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 136.598.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012160023/9.

(120210446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

---

**Weston International Capital Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 150.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 166.319.

Monsieur Jean FELL a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B avec effet au 27 novembre 2012.

Luxembourg, le 7 décembre 2012.

*Pour Weston International Capital Management (Luxembourg) S.A.*

*United International Management S.A.*

Référence de publication: 2012160016/12.

(120211188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

---

**Voyages Kayser S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9636 Berlé, 5, um Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 115.598.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Ettelbruck en date du 4 décembre 2012 à 15.10 heures*

L'assemblée générale extraordinaire accepte la démission de Monsieur Bernard SIMON de son poste d'administrateur.

Est nommé au poste d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2017, Monsieur Christian SIMON, né le 21.09.1972 à Ettelbruck (L), demeurant à L -9176 Niederfeulen, 5, Rue d'Arlon.

Est nommée au poste d'administrateur délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2017, Madame Constance SIMON, née à Esch-sur-Alzette (L) le 22.11..1966, demeurant à L - 9147 Erpeldange, 7, Beim Dreieck

Pour extrait sincère et conforme

*Un administrateur*

Référence de publication: 2012160007/15.

(120210545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

---

**Vernon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 1.001.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.141.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 23 octobre 2012*

L'associé unique de Huron investments S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant suivant avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2012;

\* Eric Lechat

- de nommer la personne suivante «Gérant B» avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2012 et ce pour une durée illimitée:

\* Phillip Williams, né le 22 octobre 1968 à Carmarthen, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

- de nommer la société suivante «Gérant B» avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2012 et ce pour une durée (limitée):

\* Luxembourg Corporation Company S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.  
Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Christina Horf.

Référence de publication: 2012159998/18.

(120211377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

---

**Z CHP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2012160040/11.

(120211071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

---

**3i Gamesa (a) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 116.639.

Les comptes annuels au 31 Mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel

Gérant

Référence de publication: 2012160047/11.

(120211231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

---

**Murex Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 108.040.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 20 novembre 2012*

La société KPMG Audit, avec siège social à L 2520 Luxembourg, 31 Allée Scheffer, est nommée comme réviseur d'entreprises agréé en lieu et place de commissaire aux comptes par le passé et ceci jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153149/13.

(120202092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

---

**IHS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.002,00.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 171.974.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention sous seing privée signée le 16 octobre 2012, que les 15,002 parts sociales de la société IHS Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 171974, ont été transférées à la société IHS EMEA Holding S.à r.l., ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 171902.

Suite à ce transfert, le capital social de la société IHS Luxembourg S.à r.l. est détenu comme suit;

15,002 parts sociales détenues par IHS EMEA Holding S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153027/19.

(120202255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

---

**Nuala Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 111.261.

---

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de manière extraordinaire pour l'exercice 2011 tenue à 15.00 heures le 25 avril 2012*

*Extrait des résolutions*

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

*Administrateurs:*

Mme Bourkel Anique, adresse professionnelle au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

M. Bourkel Michel, adresse professionnelle au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

M. Vancheri Alexandre, adresse professionnelle au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

*Administrateur-délégué:*

M. Bourkel Michel, adresse professionnelle au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

*Commissaire aux comptes:*

Wilbur Associates Ltd, IBC 185200, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188;

qui tous acceptent, pour l'année 2012 et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Référence de publication: 2012153169/22.

(120201614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

---

**Nautilux Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5960 Itzig, 33, rue de l'Horizon.

R.C.S. Luxembourg B 66.114.

---

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de manière extraordinaire à 08.00 heures le 28 novembre 2011*

*Extrait des résolutions*

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes, à savoir:

*administrateurs:*

- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

- M. Van Eck Guillaume Cornelis, 33, rue de l'Horizon L-5960 Itzig;

- Mme. Van Eck-Guidarini Monique, 33, rue de l'Horizon L-5960 Itzig;

*administrateurs-délégués:*

- M. Van Eck Guillaume Cornelis, 33, rue de l'Horizon L-5960 Itzig;

- Mme. Van Eck-Guidarini Monique, 33, rue de l'Horizon L-5960 Itzig;

*commissaire aux comptes:*

- Wilbur Associates Ltd, Rosenbergstrasse 1, CH8304 Wallisellen Zurich;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2011 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Référence de publication: 2012153157/22.

(120201632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

---

**Movactive S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 72.677.

---

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a dénoncé le siège social de la société Movactive S.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 72677, et ce avec effet au 23 novembre 2012.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012153145/10.

(120202376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

**Fondation du Club de Rome - Foundation of the Club of Rome, Fondation.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 2, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg G 78.

*Bericht über tatsächliche Feststellungen bezüglich einiger Jahresrechnungspositionen per 31. Dezember 2011*

*Bericht an den Stiftungsrat der Foundation of the Club of Rome, Luxembourg*

Auftragsgemäss haben wir als Wirtschaftsprüfer die mit Ihnen vereinbarten, unten aufgeführten Prüfungshandlungen bezüglich einiger Jahresrechnungspositionen der Foundation of the Club of Rome per 31. Dezember 2011 vorgenommen.

Unseren Auftrag führten wir nach dem Schweizer Prüfungsstandard 920 aus. Wir erlangten angemessene Prüfungsnachweise auf der Basis von Stichproben. Unsere Prüfungshandlungen dienten einzig dem Zweck, Ihnen eine Beurteilung des tatsächlichen Bestandes einzelner Jahresrechnungspositionen zu geben und lassen sich wie folgt zusammenfassen:

1. Cash: Anhand der Saldenliste, der Hauptbuchkonti und der Bankkontoauszüge haben wir die Saldierung der Bankkonten durch Einsicht in die Saldierungsabrechnungen geprüft.
2. Intercompany Account Club of Rome Winterthur: Anhand der Saldoliste, des Hauptbuchkontos und des Gegenbuchhaltungskontos haben wir den bilanzierten Bestand durch Abstimmung mit der Gegenbuchhaltung geprüft.
3. Financial Investment: Anhand der Saldenliste, der Hauptbuchkonti und der Bankbelege haben wir den Übertrag der Wertschriften an den Club of Rome geprüft.
4. Donation: Anhand der Saldoliste, des Hauptbuchkontos und des Gegenbuchhaltungskontos haben wir den verbuchten Aufwand durch Abstimmung mit Ausgängen, mit den Bankauszügen oder anderen geeigneten Unterlagen geprüft.
5. Miscellaneous Expenses: Anhand der Saldenliste, der Hauptbuchkonti und der Belege haben wir wesentliche Abweichungen zwischen Berichtsjahr und Vorjahr analysiert.
6. Miscellaneous Expenses: Anhand der Saldenliste, der Hauptbuchkonti und der Belege haben wir die Konti auf ausserordentliche Transaktionen kritisch durchgesehen und eine Belegeinsicht auf Stichprobenbasis durchgeführt.

Unsere Feststellungen sind folgende:

- Zu 1. Cash: Die Saldierungen der Bestände stimmen mit dem Bankkontoauszug überein.
- Zu 2. Intercompany Account Club of Rome Winterthur: Der bilanzierte Bestand stimmt mit dem Saldo der Gegenbuchhaltung überein.
- Zu 3. Financial Investment: Der Übertrag der Wertschriften an den Club of Rome erfolgte korrekt.
- Zu 4. Donation: Im Rechnungsjahr hat die Foundation of the Club of Rome Zuwendungen an den Club of Rome getätigt. Die an den Club of Rome gewährten Spenden stimmen mit der Gegenbuchhaltung überein und sind in der Position "Donation to Club of Rome" enthalten.
- Zu 5. Miscellaneous Expenses: Die wesentlichen Abweichungen zwischen Berichtsjahr und Vorjahr konnten erklärt werden.

Zu 6. Miscellaneous Expenses: Bei der kritischen Durchsicht der Konti konnten wir keine ausserordentlichen Transaktionen feststellen. Die auf Stichprobenbasis geprüften Belege wurden korrekt und vollständig verbucht.

Da die oben aufgeführten Prüfungshandlungen weder eine Prüfung noch eine Review (prüferische Durchsicht) in Übereinstimmung mit den Schweizer Prüfungsstandards (PS) darstellen, geben wir keine Zusicherung zu den oben aufgeführten Jahresrechnungspositionen ab.

Hätten wir zusätzliche Prüfungshandlungen, eine Abschlussprüfung oder eine Review des Abschlusses in Übereinstimmung mit den Grundsätzen des schweizerischen Berufsstandes vorgenommen, hätten wir möglicherweise andere Sachverhalte festgestellt und Ihnen darüber berichtet.

Unser Bericht dient einzig dem oben dargelegten Zweck und Ihrer Information. Er darf zu keinem anderen Zweck verwendet und keiner anderen Partei abgegeben werden. Er bezieht sich nur auf die oben bezeichneten Positionen und Konten und nicht auf irgendeinen Abschluss der Jahresrechnung als Ganzes.

Zürich, den 26. September 2012.

HA/BBu

Budliger Treuhand AG / -

Hans Haag / Bruno Bühlmann

*Leitender Revisor dipl. Wirtschaftsprüfer zugelassener Revisionsexperte / dipl. Wirtschaftsprüfer zugelassener Revisionsexperte*

Balance Sheet as at December 31, 2011  
in EUR

	31.12.2011	31.12.2010
<b>Assets</b>		
Current assets		
Cash . . . . .	0.00	9'647.43
Intercompany Account Club of Rome Winterthur . . . . .	5,000.00	5'000.00
Accrued Payments . . . . .	0.00	1'638.61
Financial Investment . . . . .	0.00	75'316.76
Total current assets . . . . .	5,000.00	91'602.80
Total assets . . . . .	5,000.00	91'602.80
<b>Liabilities and equity</b>		
Liabilities		
Accrued Payments . . . . .	5,000.00	5'500.00
Total liabilities . . . . .	5,000.00	5'500.00
Equity		
Cumulative Profit . . . . .	86,102.80	348'040.88
Loss for the period . . . . .	-86,102.80	-261'938.08
Total equity . . . . .	0.00	86'102.80
Total liabilities and equity . . . . .	5,000.00	91'602.80

Profit and Loss Statement for the year 2011  
in EUR

	2011	2010
Financial Income . . . . .	1,796.31	20732.62
Realized Gain on Financial Invest. / Exchange Differences . . . . .	2,188.82	6'949.44
Total revenue . . . . .	3,985.13	27'182.06
Administration and IT Expenses . . . . .	1,890.05	3'937.82
Other Operating Expenses . . . . .	0.00	264'692.73
Financial Expenses . . . . .	824.67	3'170.82
Unrealized Loss on Financial Investments . . . . .	0.00	17'318.77
Realized Loss on Financial Invest. / Exchange Differences . . . . .	12,864.73	0.00
Donation to Club of Rome . . . . .	74,508.48	0.00
Total miscellaneous expenses . . . . .	90,087.93	289'120.14
Loss for the period . . . . .	-86,102.80	-261'938.08

Référence de publication: 2012152978/87.

(120201897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

**Premier Décembre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 134.330.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'exercice 2011 tenue à 10.00 heures le 15 mai 2012

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

*administrateurs:*

- Monsieur Michel BOURKEL, adresse professionnelle 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- Monsieur Alexandre VANCHERI, adresse professionnelle 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- Gestion & Administration S.A., Company Nr. 29441, Nia Mall, Vaea Street, Lev.2, WS Apia, Samoa Occidentales;

*administrateur-délégué:*

- Monsieur Michel BOURKEL, adresse professionnelle 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

*commissaire aux comptes:*

- Fiduciaire Centra Fides S.A., R.C.S. Luxembourg B 39.844, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;  
qui tous acceptent pour l'année 2012 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle à être tenue en 2013.  
Référence de publication: 2012153192/21.

(120201558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

---

**Lexsis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Schéleck II, route de Dudelange.  
R.C.S. Luxembourg B 66.278.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 octobre 2012.*

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises à la Société MAZARS Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B159962 sise 10A, Rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

2. L'Assemblée prend acte et décide d'accepter la démission du mandat d'administrateur de Monsieur Patrick DES-CHARRIERES avec effet au 30 janvier 2012.

3. L'Assemblée prend acte du décès de l'administrateur et administrateur-délégué, Monsieur André CASANOVA en date du 26 juin 2012.

4. L'Assemblée décide de nommer avec effet au 30 janvier 2012, Monsieur Olivier ROYER, né le 16 février 1963 à REIMS (France), demeurant professionnellement à F-73 295 MERY - Savoie Hexapôle (en France), en tant que nouvel administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

5. L'Assemblée décide de nommer, à compter du 30 octobre 2012, Monsieur Nicolas RICHARD, né le 25 juin 1971 à PARIS (France), demeurant à F- 38 110 MONTAGNIEU, 4, Chemin des Fontaines, en tant que nouvel administrateur et administrateur-délégué à la gestion journalière, en remplacement de l'administrateur et administrateur-délégué décédé.

Ses mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Bettembourg, le 30 octobre 2012.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012153089/33.

(120201654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

---

**Mindforest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 88.288.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2011 tenue à 18.00 heures le 16 Juillet 2012*

*Extrait des résolutions*

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

*administrateurs:*

- M. Guy Kerger, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- M. Nicolas Hoffeld, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- M. Michel Bourkel, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

*administrateur-délégué:*

- M. Bourkel Michel, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

- commissaire aux comptes:

\* Fiduciaire Centra Fides S.A., 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 39.844; qui tous acceptent, pour l'exercice social 2012 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Référence de publication: 2012153133/21.

(120201836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

---

**BC Luxco 3, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 172.498.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 29 novembre 2012*

En date du 29 novembre 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur Devin O'Reilly de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Aurelien Vasseur, né le 8 janvier 1976 à Seclin, France, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Madame Melissa Bethell, gérante
- Monsieur Jay Corrigan, gérant
- Madame Ailbhe Jennings, gérante
- Monsieur Aurelien Vasseur, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2012.

BC LUXCO 3

Signature

Référence de publication: 2012157509/23.

(120208060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

---

**BC Luxco 2, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 171.762.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 29 novembre 2012*

En date du 29 novembre 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur Devin O'Reilly de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Aurelien Vasseur, né le 8 janvier 1976 à Seclin, France, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Madame Melissa Bethell, gérante
- Monsieur Jay Corrigan, gérant
- Madame Ailbhe Jennings, gérante
- Monsieur Aurelien Vasseur, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2012.

BC LUXCO 2

Signature

Référence de publication: 2012157508/23.

(120208061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

---

**Wazzamba SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 144.233.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 29 novembre 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

*Administrateurs catégorie A:*

- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Michaël ZIANVENI
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE

*Administrateurs catégorie B:*

- Monsieur Stefano CORSI, président du conseil d'administration
- Monsieur Rocco PELLEGRINELLI

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012157997/21.

(120208317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

---

**Bergamaux Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 132.615.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 23 octobre 2012 à 09.30 heures*

Reconduction des mandats de Monsieur Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateurs. Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2013.

Nomination de Madame Catherine Roux-Sevelle demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-235 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2013.

Reconduction du mandat de la Fiduciaire Simmer & Lereboullet S.A. en tant que Commissaire aux Comptes, demeurant professionnellement au 18 B Rue de la Chapelle L-8017 Strassen et inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B73846, pour une durée de un an. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un Administrateur*

Référence de publication: 2012158020/21.

(120208706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

---

**Athena Group S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. Athena Group (SPF) S.A.).**

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.  
R.C.S. Luxembourg B 87.831.

L'an deux mille douze, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, (l'«Assemblée») de la société Athena Group (SPF) S.A. (la "Société"),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires une société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 87.831, et dont le siège social est sis au 89F, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, constituée en vertu d'un acte établi par le notaire Aloyse Biel le 11 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1263 du 30 août

2002 page 60611 et suivantes. Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés par acte du notaire Aloyse Biel en date du 16 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 483, le 5 mars 2010 page 23157.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Dame, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 89F rue Pafebruch, L-8308 Capellen,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Stéphane Vanlippevelde, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 89F rue Pafebruch, L-8308 Capellen.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Moens de Fernig, demeurant professionnellement au 89F, rue Pafebruch, L-8308 Capellen.

Le Président a constaté que:

(1) L'intégralité du capital social de la Société étant présente et/ou représentée, tous les Actionnaires présents et/ou représentés ont unanimement décidé de faire abstraction des convocations d'usage. Les Actionnaires présents et/ou leurs mandataires se reconnaissent dûment convoqués et reconnaissent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(2) Eu égard aux dispositions de l'article 67-1 (3), aucun autre titre que des actions n'a été émis par la Société.

(3) Les Actionnaires présents ou représentés, les mandataires des Actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent ont été indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les Actionnaires présents et/ou les mandataires des Actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des Actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné.

(4) Le quorum requis pour tenir l'Assemblée étant atteint, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points soumis à l'ordre du jour.

#### *Ordre du jour*

1. Modification de l'objet social de la société en société de participations financières et modification de l'article 3 des statuts.

2. Changement de la dénomination sociale de la Société en «Athena Group S.A.»

3. Confirmation de la décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en date du 14 juin 2010 de fixer le siège social de la Société au 89F rue Pafebruch à L-8308 Capellen.

4. Modification d l'article 2 des statuts.

5. Changement du régime fiscal de la société (la société n'étant plus soumise au régime fiscal des sociétés de gestions de patrimoine familiale).

6. Divers.

Puis, l'Assemblée, après délibération, a unanimement pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société en celui d'une société de participations financières et de modifier par conséquent l'article trois des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable; et

- conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet;

ETANT ENTENDU QUE LA SOCIETE N'ENTRERA DANS AUCUNE OPERATION QUI POURRAIT L'AMENER A ETRE QUALIFIEE DE COMMERÇANTE OU A ETRE ENGAGEE DANS DES ACTIVITES POUVANT ETRE CONSIDEREES COMME UNE ACTIVITE REGLEMENTEE DU SECTEUR FINANCIER.

Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social.»

#### *Deuxième résolution*

La Société n'étant plus une société de patrimoine familiale, l'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société en «Athena Group S.A.».

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée note qu'en date du 14 juin 2010, elle a approuvé le transfert du siège social de la Société depuis le 53 route d'Arlon à L-8211 Mamer vers le 89F rue Pafenbruch à L-8309 Capellen sans pour autant faire acter sa décision par acte notarié, alors que l'article 2 des statuts indique que le siège social de la Société se situe à Mamer. L'Assemblée décide, pour autant que de besoin, de confirmer le transfert de son siège social.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de ATHENA GROUP S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Capellen».

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée constate que suite à la modification de l'objet social pour donner à la société l'objet social d'une société de participations financières de droit commun avec le régime fiscal y afférent la société sous sa forme actuelle ne pourra plus bénéficier du régime fiscal des sociétés de gestion de patrimoine familial de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF).

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200).

#### *Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte passé à Senningerberg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jean-Marc Dame, Stéphane Vanlippevelde, Patrick Moens de Fernig, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 novembre 2012. LAC/2012/55561. Reçu 75,- EUR.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155653/117.

(120206236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

**Movactive S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 72.677.

Par la présente, nous avons le regret de vous informer de notre démission comme commissaire aux comptes de votre société et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 novembre 2012.  
CO-VENTURES S.A.

Référence de publication: 2012153141/11.

(120202171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

**CEP III Investment 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 173.058.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Luxembourg.

There appeared:

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, a Luxembourg private limited liability company, submitted to the SICAR regime law, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127711, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, here represented by

here represented by Ms Fatima Lahmer, employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 11<sup>th</sup>, 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to incorporate a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) with the following articles of incorporation:

**Title I. - Form - Corporate object - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1. Form.** There is hereby formed between the subscriber and all those who may become members in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Company may also act as manager or director of one or several companies in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may borrow money in any form and proceed to the issuance of bonds, notes, promissory notes, certificates or any other financial or debt instruments or debt securities which may be convertible or not.

The Company may grant loans or advance money by any means to other companies or undertakings belonging to the same group of companies as the Company and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favor of third parties for the obligations of any such companies or undertakings.

The Company may also enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and any such other risks generally.

In addition, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name «CEP III Investment 20 S.à r.l.».

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality where the Company has its registered office by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

If political, economical or social developments that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, have occurred or are imminent, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

## Title II - Share capital, shares and transfer of shares

**Art. 6. Share capital.** The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 18 of the Articles.

**Art. 7. Share premium account.** The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium account is at the free disposal of the board of managers.

**Art. 8. Shareholders' rights.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of two shareholders, the Company's shares are freely transferable between such two shareholders.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law. In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

## Title III - Management

**Art. 11. Board of managers.** The Company is managed by one (hereinafter the "Sole Manager") or more managers. If several managers are appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the "Board of Managers"). The manager (s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

**Art. 12. Powers of the board of managers.** In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with. All powers not expressly reserved by the law or these Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

**Art. 13. Representation of the Company.** Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the single signature of the Sole Manager, and in case of plurality of managers by (ii) the joint signature of any two Managers or (iii) the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, but only within the limits of such power.

**Art. 14. Delegation of power.** The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

**Art. 15. Meeting of the board of managers.** In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman among its members. If the chairman is unable to be present, his office will be taken by election among the managers present at the meeting. The Board of Managers may also elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any manager.

Written or verbal notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, e-mail, telegram or telex of each manager.

Separate notice shall not be required for individually meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by letter, telefax, e-mail, telegram or telex another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage. Votes may also be cast in writing by letter, telefax, e-mail, telegram or telex.

The Board of Managers may only validly deliberate and take decisions if a majority of its members are present or represented and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate and vote in any meeting of the Board of Managers by conference call or video conference or by other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 16. Minutes of the meetings.** The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by any two managers or by the chairman and the secretary. Extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two managers or by the chairman and the secretary or anyone to whom such power has been delegated by the Board of Managers. These minutes and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the board of managers validly held.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers. The resolutions may be signed by the managers in a single or in several separate documents sent by letter, telefax, email, telegram or telex at the registered office of the Company. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the present written resolutions.

**Art. 17. Liability of the managers.** The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

#### Title IV - Shareholders' meetings

**Art. 18. Shareholders' meetings.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

Shareholders' meetings may always be convened by any two (2) managers, failing which by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholder(s) owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders (ii) owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

## Title V - Accounting year and annual accounts

**Art. 19. Accounting year.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 20. Annual accounts.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Allocation of profits and interim dividends.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Notwithstanding the foregoing, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve as established by the Law or the Articles.

Payments of distributions shall be made to the shareholders at their addresses in the register of shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Sole Manager or the Board of Managers shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Law.

## Title VI - Liquidation and dissolution

**Art. 22. Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 23. Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

## Title VII - Applicable law

**Art. 24. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty first of December two thousand twelve.

### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, CEP III Participations S.à r.l. SICAR, prenamed declared to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares and have them fully paid up in the amount of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500) by contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred (€ 12,500), so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Resolutions of the sole shareholder*

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company:

- Mrs Erica K. Herberg, Principal, born on June 8, 1974, in the State of North Carolina, United States of America, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Mr David B. Pearson, Managing Director, born on December 13, 1968, in Washington DC, United States of America, with professional address at 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505, United States of America;

- CEP III Managing GP Holdings, Ltd., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with Register of Companies of the Cayman Islands, under number WK-204438 and having its registered office at Walker SPV Ltd., Walker House, 87 Mary Street, George Town KY1-9002, Grand Cayman, Cayman Islands.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The sole shareholder resolves to fix the registered office of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

### Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douzième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

CEP III Participations S.à r.l. SICAR une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127 711 et ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Fatima Lahmer, employée avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 octobre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

### Titre I<sup>er</sup> - Forme, Objet social, Durée, Nom, Siège social

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il est formé par les présentes par le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée (ci-après la Société), qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance. La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur d'une ou de plusieurs sociétés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter de l'argent sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de titres, de reconnaissance de dettes, de certificats ou de tout autre instrument financier ou de dette convertibles ou non.

La Société peut accorder des prêts ou des avances par tous moyens à d'autres sociétés ou autres entreprises appartenant au même groupe de société que le société et accorder tout concours par voie notamment d'octroi de garanties, de sûretés, de nantissements, de gages ou autres ou subordonner ses droits au profit de tiers pour les obligations desdites sociétés ou entreprises.

La Société peut également contracter, exécuter ou accomplir toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, de prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, utiliser toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et généralement de tout autre risque.

En outre, la Société peut accomplir toute opération financière, juridique, commerciale et technique et, en général, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération ou transaction qu'elle jugera utile ou nécessaire à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Nom.** La Société a comme dénomination «CEP III Investment 20 S.à r.l.».

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune dans laquelle son siège social est situé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définies par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

## **Titre II - Capital social, parts sociales et transfert de parts sociales**

**Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500 -) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'actionnaire unique ou par décision de l'Assemblée des actionnaires, conformément à l'article 18 des statuts.

**Art. 7. Compte de prime d'émission.** La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission sur lequel toute prime payée sur toute part sociale est transférée. Le compte de prime d'émission est à la libre disposition du conseil de gérance.

**Art. 8. Droits des actionnaires.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9. Indivision des parts sociales.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10. Transfert de parts sociales.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre ces deux associés.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont transmissibles sous réserve du respect des dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des autres associés à la majorité des trois quarts du capital social. Ce consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

## **Titre III - Gérance**

**Art. 11. Conseil de gérance.** La Société est gérée par un (ci-après, le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le «Conseil de Gérance»). Le(s) gérant(s) ne doit (vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut (vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

**Art. 13. Représentation de la Société.** Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature du gérant unique, et dans le cas de pluralité des gérants, par (ii) la signature conjointe de deux Gérants ou (iii) par la signature unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir aurait été conféré par le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, mais seulement un pouvoir limité.

**Art. 14. Délégation de pouvoir.** Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

**Art. 15. Réunion du conseil de gérance.** En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le conseil de gérance pourra également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou par tout gérant.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à la réunion.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informé et avoir eu connaissance de l'agenda de la réunion. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex de tout gérant.

Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant pourra participer aux réunions du conseil de gérance en mandatant un autre gérant comme son mandataire par écrit, par lettre, télécopie, courrier, télégramme, ou télex. Un gérant pourra également mandater un autre gérant afin qu'il le représente par téléphone, la confirmation écrite dudit mandat pouvant se faire ultérieurement. Les votes pourront également être effectués par écrit, par lettre, télécopie courrier, télégramme ou télex.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et toute décision prise par le conseil de gérance requiert une majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peut participer et voter à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéo conférence ou par tout moyen autre moyen de communication similaire permettant ces derniers à communiquer de manière simultanée entre eux. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion.

**Art. 16. Procès verbaux des réunions.** Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par deux gérants ou par le président et le secrétaire. Des extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux gérants, soit par le président et le secrétaire, soit toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le conseil de gérance. Ces procès-verbaux et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dûment prises à une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Les résolutions pourront être signées par les gérants sur un ou plusieurs documents séparés envoyés par lettre, télécopie, courrier, télégramme ou télex au siège social de la Société. Les résolutions porteront la date du jour de la dernière signature des gérants.

**Art. 17. Responsabilité des gérants.** Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

#### **Titre IV - Assemblée des actionnaires**

**Art. 18. Assemblée des actionnaires.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés pourra être convoquée par deux gérants, sinon par les actionnaires représentant plus de la moitié des parts du capital de la société. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Un associé pourra être représenté à l'assemblée générale des associés en nommant par écrit (ou par fax ou par email ou par tout autre moyen similaire), un mandataire, qui ne doit pas être obligatoirement un associé.

Les décisions collectives prises lors d'une assemblée des associés seront adoptées par des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi. Le changement de nationalité de la société exige l'unanimité.

#### **Titre V - Exercice social et comptes annuels**

**Art. 19. Exercice social.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 20. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Allocation des bénéfices et dividendes intérimaires.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le ou les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le paiement de distributions se fera aux associés à leurs adresses figurant sur le registre des associés. Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le gérant unique ou le conseil de gérance déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues dans la Loi sur les Sociétés.

### **Titre VI - Liquidation et dissolution**

**Art. 22. Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 23. Dissolution.** La Société ne sera pas dissoute pour cause de mort, suspension des droits civils, faillite ou banqueroute de l'associé unique ou de l'un des associés.

### **Titre VII - Loi applicable**

**Art. 24. Loi applicable.** Référence est faite aux dispositions de la Loi pour toutes les matières pour lesquelles aucune disposition spécifique n'est faite dans ces Statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille douze.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, CEP III Participations S.à r.l. SICAR, susnommée, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12,500) parts sociales et les libérer intégralement au montant de douze mille cinq cents Euros (€12,500) par versement en espèces de douze mille cinq cents Euros (€12,500). Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Décision de l'associé unique*

1) L'associé unique décide de nommer la personne suivante en tant que gérant unique de la Société:

- Ms Erica K. Herberg, Principal, née le 8 juin 1974, dans l'état de Caroline du Nord, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mr David B. Pearson, Managing Director, né le 13 décembre 1968, à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505, Etats Unis d'Amérique;

- CEP III Managing GP Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée, soumise au droit des Iles Cayman, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des sociétés des Iles Cayman sous le numéro WK-204438, et ayant son siège social Walker SPV Ltd., Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, îles Cayman

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Esch/Alzette, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Lahmer, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13850. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012156325/427.

(120206470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

---

### **Maulde SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.156.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 05 novembre 2012*

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 05 novembre 2012, Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 05 novembre 2012, Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

L'Assemblée prend note du changement d'adresse professionnelle de Claude SCHMITZ anciennement sise 5, Boulevard de la Foire L-2013 Luxembourg et transférée 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAULDE SA  
Société Anonyme

Référence de publication: 2012153126/24.

(120201577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

---

### **OT Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 162.931.

#### EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales en date du 28 novembre 2011 que OT Luxembourg 0 & Cy S.C.A. transfère 1 part social qu'elle détient dans la Société à Advent OT (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B162884, ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012153179/15.

(120202055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

---